



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-514

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2022-07-08-00007 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique DGH AP-HP SU
08-07-2022 (8 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat

75-2022-07-08-00005 - Arrêté directorial du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour les Hôpitaux et PIC 08/08/2022 (22 pages)

Page 12

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hôpital Marin de Hendaye

75-2022-07-07-00016 - Arrêté portant délégation de signature (9 pages)

Page 35

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale

75-2022-07-08-00001 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (10 pages)

Page 45

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord - Université de Paris /

75-2022-07-07-00013 - Arrêté de délégation de signature APHP Nord Université Paris Cité juillet (11 pages)

Page 56

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Université Paris-Saclay / Direction générale du GHU Paris-Saclay

75-2022-07-07-00010 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (12 pages)

Page 68

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-13-00017 - Arrêté n° 2022-00635 modifiant l'arrêté n° 2022-00535 du 30 mai 2022, accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence (1 page)

Page 81

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-07-08-00007

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique DGH AP-HP SU 08-07-2022

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Pauline MAISANI, directrice adjointe à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- M. Aurélien MOLLARD, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G) ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G, H) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 4, 5 et 6).
- **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;
- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS**, directrices adjointes et adjointes à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Julien ROUSSEL**, adjoint des cadres hospitaliers **M. Jean François DAMANE**, ingénieur coordonnateur en restauration, **Mme Lydie MAUDIEU** et **M. Christophe STEPHANO**, ingénieurs, **M. Fabrice BENIN**, **M. Marc BIGOT**, **Mme Céline CHEVALIER**, **M. Emmanuel CLAUDIN** et **Mme Nazéha KROZIZ**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT** et **M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière et **M. Julien ROUSSEL**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1 et 2 ; paragraphe E, point 1 et 4) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4).

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL** et **Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **M. Bruno BISIAUX**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUËDEC**, cadre supérieur de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;

- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **M. Thomas JOULOU, Mme Sylvie KOUDOU, Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN et Mme Nathalie OWENS**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et F) ;
- **Mme Naima BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas GAUTIER**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 21, 25, 26, 30, 31, 35 et 37 et paragraphe F : point 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Paul RÉMOND**, directeur adjoint, adjoint à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **Mme Valérie DROUVOT et Mme Marie-Annick TRICOIRE**, cadres supérieurs de santé ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE**, cadre supérieur socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, points 1 et 2, paragraphe G : points 2 et 3, paragraphe H).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN et de Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Stéphane FERRIER**, attaché d'administration à la direction des ressources financières ;
- **M. Hicham AKOUZ**, chargé de mission à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnateur général des soins par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN, M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, Mme Anne-Lise CAMIUL et Mme Fernande ROGER**, directeurs des soins ;

- **Mme Caroline GUILBERT**, cadre supérieur de santé ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Pascale LEMASÇON et ceci uniquement pour les matières (paragraphe I) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Pierre PERES et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Vanessa KATTY et Mme Laurence MONIN**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et F) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe au directeur de la recherche et de l'innovation ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe F : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure en chef, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique par intérim des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Pascal FONTAINE**, ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site de Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;

- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Amandine LASALMONIE**, ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Nathalie PICQUET**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **M. Pierre PEQUIGNOT**, attaché d'administration hospitalière, chargé du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10).;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, directrice des soins ;
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Lise CAMIUL**, directrice des soins ;
- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Julie LAIGRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **Mme Anne-Lise CAMIUL**, directrice des soins ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Julie LAIGRE, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES et Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrices adjointes ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Pauline MAISANI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY, M. Arnaud JOAN-GRANGÉ et M. Yann LHOMMÉ, directeurs adjoints au Siège ;
Mme Françoise ERTEL, directrice IFSI ;
Mme Claire DE BRITO, directrice adjointe, Mme Anne-Lise CAMIUL, directrice des soins, Mme Nathalie BONNET, attachée d'administration hospitalière.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Nathalie CASPERS, Mme Delphine DUBARRY, Mme Catherine EL KAIM, M. Stéphane FERRIER, M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT, Mme Céline KILHOFFER et Mme Nabila TAIBI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

Mme Agnès PETIT, ingénieur en chef site Robert Debré ;

Mme Hélène de BONNIÈRES, M. Loïc CARBALLIDO, M. Pierre MARGAIN, M. Paul RÉMOND et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Nicolas CABÉRO-FLOREAN et Fernande ROGER, directeurs des soins.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yohann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site Saint-Antoine

Mme Marlène LEPAGE et Mme Maryline MONTAGNE, attachées d'administration hospitalière au Siège ;

M. Charles ARANDEL, directeur adjoint, M. Bruno BISIAUX et Mme Nadège LAISMAN, attachés d'administration hospitalière, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé, Mme Lydie MAUDIEU, ingénieur hospitalier.

Site Tenon

M. Christian DENISE, attaché d'administration hospitalière, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON, ingénieur hospitalier, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Martine MECHICHE et Mme Hélène PIQUET, cadres de santé.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Seine-Saint-Denis ;

M. Renaud PELLÉ, directeur adjoint au Siège ;

Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL, et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Alexandra ANDRO-MELIN, directrice des soins.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Pauline MAISANI, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRETON, directeurs adjoints, Mme Pascale LEMASÇON, coordonnatrice générale des soins.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2022-07-01-00004 du 1er juillet 2022 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 juillet 2022



Christine WELTY
Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-07-08-00005

Arrêté directorial du Directeur Général de
l'AP-HP, portant délégation de signature en
matière de marchés publics pour les Hôpitaux et
PIC 08/08/2022

Arrêté Directorial - 2022

Portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret du 4 juillet 2022 nommant M. Nicolas REVEL directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 5 juillet 2022,

Vu l'arrêté directorial du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion du 30 juin 2022 plaçant Monsieur Camille DUMAS en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur de la direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris à compter du 5 juillet 2022,

Vu l'arrêté directorial n°ANA4012022060002 nommant Madame Frédérique ANNANE directrice par intérim de l'hôpital San Salvador à compter du 1^{er} juillet 2022,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A : L'Assistance publique – hôpitaux de Paris (AP-HP) dispose de pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux pour l'ensemble des groupes hospitaliers, hôpitaux non rattachés à un groupe hospitalier et services centraux qui sont :

- le Pôle d'intérêt commun « Agence générale des équipements et produits de santé - école de chirurgie »,
- le Pôle d'intérêt commun « Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques »,

- le Pôle d'intérêt commun « Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine »,
- le Pôle d'intérêt commun « Direction des affaires juridiques »,
- le Pôle d'intérêt commun « Direction des services informatiques ».

B : Par ailleurs, l'AP-HP est composée d'unités opérationnelles au sens de l'article R. 2121-2 du code de la commande publique. Chacune de ces unités opérationnelles est responsable, de manière autonome, de certaines catégories homogènes de fournitures ou de prestations de services (telles que définies au présent arrêté et d'opérations de travaux déconcentrées (telles que prévues par les autorisations de programme, à savoir les OIT et les OID).

Les unités opérationnelles responsables de manière autonome sont :

- le groupe hospitalo-universitaire «AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis»
- le groupe hospitalo-universitaire «AP-HP. Sorbonne Université»
- le groupe hospitalo-universitaire «AP-HP. Centre-Université de Paris»
- le groupe hospitalo-universitaire «AP-HP. Nord-Université de Paris»
- le groupe hospitalo-universitaire «AP-HP. Université Paris Saclay»
- le groupe hospitalo-universitaire «AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri – Mondor»
- l'Hôpital marin d'Hendaye
- l'Hôpital San-Salvador
- l'Hôpital Paul-Doumer
- l'Hospitalisation à domicile
- le Pôle d'Intérêt Commun « Sécurité, Maintenance et Services – Service Central des Blanchisseries – Service Central des Ambulances »
- le Pôle d'Intérêt Commun « Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie »
- le Pôle d'Intérêt Commun « Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques»
- le Pôle d'Intérêt Commun « Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine »
- le Pôle d'Intérêt Commun « Centre de la formation et du développement des compétences »

C : la liste des ordonnateurs pour les actes d'exécution figure dans l'arrêté APHP « Matières ».

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté a pour objet de préciser les délégations de signature permanente du Directeur général aux Directeurs des entités énumérées à l'article 1 pour les actes de préparation, de passation et d'exécution relatifs aux marchés publics.

A : Par actes de préparation sont visés les études et échanges préalables avec les opérateurs économiques concourant à la définition du besoin.

B : Par actes de passation sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures inhérents aux procédures de marchés publics mises en œuvre et notamment :

- 1) Le choix des procédures de passation et des modes de dévolution des

- marchés;
- 2) La publication des procédures ou des invitations à concourir ou négocier ou à confirmer l'intérêt ;
 - 3) Les réponses aux questions des opérateurs économiques ;
 - 4) Les demandes de précisions ou compléments aux candidats et soumissionnaires ;
 - 5) Les actes relatifs aux négociations menées et les procès-verbaux associés ;
 - 6) La rédaction de tout rapport intervenant dans le cadre des procédures ;
 - 7) L'information des candidats et soumissionnaires quant aux suites données aux procédures et notamment les déclarations sans suite ou d'infructuosité ;
 - 8) L'attribution et le rejet des candidatures et des offres ;
 - 9) Les mises au point des marchés publics ;
 - 10) La signature de tout procès-verbal intervenant dans les procédures ;
 - 11) La signature et la notification des marchés publics ;
 - 12) La réponse aux demandes d'information, de motivation et de documents des candidats et soumissionnaires évincés ;
 - 13) Les décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions.

C : Par actes d'exécution sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures afférents aux marchés publics conclus :

- 1) La signature et l'émission des bons de commande et des ordres de service pour engager les dépenses correspondantes, à l'exclusion des décisions non déléguées par le Directeur général ou qu'il a déléguées aux directions fonctionnelles centrales ou aux pôles d'intérêts communs ;
- 2) Les actes et procès-verbaux relatifs aux vérifications de l'exécution des marchés conclus et notamment toutes les décisions d'acceptation, de rejet, d'ajournement des mises en service, réceptions ou admissions, mises en ordre de marche, vérifications d'aptitudes et de service régulier, vérifications quantitative et qualitative ;
- 3) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes traitées par le service facturier ;
- 4) Les certificats de cessibilité ;
- 5) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes non traitées par le service facturier (sites non inclus dans le périmètre du SFACT), ainsi que les décisions relatives à la mise en œuvre des acomptes et des avances ;
- 6) La conduite des négociations et la conclusion des actes relatifs à des modifications de contrats : avenants, notes d'informations, certificats administratifs, acceptation ou refus de sous-traitances ;
- 7) Les mises en demeure des cocontractants ;
- 8) Les décisions d'application des pénalités aux cocontractants ;
- 9) Les ordres de payer les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si le paiement du principal aux cocontractants n'intervient pas dans le délai fixé à l'article premier du décret susvisé du 29 mars 2013 ;
- 10) Les décisions de résiliation des marchés
- 11) Les décisions de rejet des factures erronées transmises par les fournisseurs et de suspension du délai global de paiement ;
- 12) Les décisions de reconduction et d'affermissement de tranches optionnelles ;
- 13) La notification des décomptes généraux ;
- 14) La gestion des mémoires en réclamation au stade précontentieux.

ARTICLE 3 :

Le Directeur général de l'AP-HP, représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur, délègue sa signature en matière de marchés publics de la façon suivante :

A : Délégation permanente est donnée au Directeur de l'agence générale des équipements et produits de santé - école de chirurgie (AGEPS) aux fins de signer au nom du Directeur général :

- tout acte relatif à la préparation et à la passation des contrats passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe A du présent arrêté ;
- tout acte relatif à l'exécution des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures faisant l'objet d'une distribution centralisée au niveau du Service d'Approvisionnement et de Distribution (SAD) de l'AGEPS, en annexe A du présent arrêté.
- Les actes relatifs à l'exécution des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures, services et travaux figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, en annexe A du présent arrêté, qui relèvent du PIC AGEPS et énumérés dans l'Article 2 aux alinéas 2-C-4, 2-C-6, 2-C-7, 2-C-8, 2-C-10, 2-C-12 et au 2-C14.
- Les autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes, renseignées sous l'autorité et la responsabilité de l'unité demandeuse, selon le formulaire d'autorisation du PIC AGEPS, transmis à la Direction des achats de l'AGEPS et réputées acceptées sauf avis contraire donné dans un délai de deux semaines, pour procéder à la passation et à l'exécution des contrats écrits tels que définis à l'article R 2112-1 du Code de la commande publique, pour leurs besoins propres, passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe A du présent arrêté, en fonction de la valeur estimée du besoin au niveau de l'unité concernée.

B : Délégation permanente est donnée à la Directrice du pôle d'intérêt commun Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques (ACHAT) aux fins de signer au nom du Directeur général :

- tout acte relatif à la préparation et à la passation des contrats passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe B du présent arrêté ;
- tout acte relatif à la préparation et à la passation des contrats conclus selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe C, pour les besoins du Siège de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, du présent arrêté ;
- tout acte relatif à la préparation et à la passation des contrats passés selon les procédures de marchés publics pour les opérations de travaux concentrées (telles que prévues par les autorisations de programme relatives aux opérations immobilières concentrées (OIC)) ainsi que les actes relatifs à la préparation et à la passation des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant en annexe C de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP et liés aux opérations de

travaux concentrées (telles que définies dans les autorisations de programme OIC) ;

- les actes relatifs à l'exécution des contrats conclus selon les procédures de marchés publics pour les fournitures, services et travaux figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, en annexe B du présent arrêté, qui relèvent du PIC ACHAT et énumérés dans l'Article 2 aux alinéas 2-C-4, 2-C-6, 2-C-7, 2-C-8, 2-C-10, 2-C-12 et au 2-C-14.
- les autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes, renseignées sous l'autorité et la responsabilité de l'unité demandeuse, selon le formulaire d'autorisation du PIC ACHAT, réputées acceptées sauf avis contraire donné dans un délai de deux semaines, pour procéder à la passation et à l'exécution des contrats écrits tels que définis à l'article R 2112-1 du Code de la commande publique, pour leurs besoins propres, passés selon les procédures de marchés publics, pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP énumérées en annexe B du présent arrêté, en fonction de la valeur estimée du besoin au niveau de l'unité concernée.

C : Délégation permanente est donnée au Directeur économique, financière, de l'investissement et du patrimoine (DEFIP) aux fins de signer au nom du Directeur général :

- les actes relatifs à l'exécution des marchés liés aux opérations de travaux concentrées (telles que prévues dans les autorisations de programme relatives aux opérations immobilières concentrées) et les marchés de services afférents passés par ACHAT, pour le compte du DII, énumérés dans l'Article 2 aux alinéas 2-C-1, 2-C-2, 2-C-3, 2-C-5, 2-C-6, 2-C-8, 2-C-9, 2-C-11 et 2-C-13.

D : Délégation est donnée au Directeur des systèmes d'information (DSI), rattaché au directeur général adjoint, aux fins de signer au nom du Directeur général les seuls actes d'exécution énumérés aux 2-C-1, 2-C-2, 2-C-3, 2-C-5, 2-C-8, 2-C-11 du présent arrêté pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature 022 équipements de radio-télévision et communication (y compris à usage militaire), 036 machines de bureau et équipements , 063 services des télécommunications et 067 services informatiques.

E : Délégation permanente est donnée au Directeur des affaires juridiques pour tout acte d'exécution ne relevant pas d'un groupe hospitalier aux fins de signer au nom du Directeur général :

- les actes relatifs à l'exécution énumérés dans l'Article 2 aux alinéas 2-C-1, 2-C-2, 2-C-3, 2-C-5, 2-C-8 et 2-C-11 pour les fournitures et services figurant dans les familles de nomenclature dans le cadre des numéros 075 « Services juridiques ».

F : Délégation permanente est donnée aux Directeurs des groupes hospitaliers et des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, aux Directeurs des pôles d'intérêt commun ACHAT, AGEPS - école de chirurgie pour leurs besoins propres, au Directeur du pôle d'intérêt commun Service Maintenance Sécurité (SMS) - Service Central des Blanchisseries (SCB) - Service central des Ambulances (SCA) et au Directeur du pôle d'intérêt commun - Centre de formation et du développement des compétences (CFDC) aux fins de signer au nom du Directeur général tout acte relatif à la passation et à l'exécution des marchés passés :

- selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OIC et

OIT), ainsi pour que les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;

- selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe C du présent arrêté.
- selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un PIC pour les besoins des unités opérationnelles concernées.

G : Délégation est accordée au directeur du centre de la formation et du développement des compétences pour procéder aux actes de passation et d'exécution pour les besoins des unités opérationnelles, selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe B, dans le cadre du régime d'autorisation dérogatoire précité du PIC ACHAT, en fonction de la valeur estimée du besoin au niveau de l'ensemble des unités concernées.

ARTICLE 4 :

Les agents auxquels les délégations prévues à l'article 3 sont consenties, sont :

A) Pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux

- Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie

M. Renaud CATELAND, directeur,

- Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY, directrice,

A Bis) Pôles d'intérêt commun ayant compétences spécifiques liées à la fonction achat

- Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

M. Camille DUMAS, directeur,

- Centre de la formation et du développement des compétences

Mme Michèle JARRAYA, directrice,

- Direction des Affaires Juridiques

Mme Marie Charlotte DALLE, directrice,

- Direction des systèmes d'informations

Monsieur le Docteur Laurent TRELUYER, Directeur

B) Unités autonomes opérationnelles

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis

M. Pascal de WILDE, directeur

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université

Mme Christine WELTY directrice

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris :

M. Didier FRANDJI, directeur,

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris :

M. Vincent-Nicolas DELPECH, directeur,

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris Saclay :

M. Christophe KASSEL, directeur,

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri - Mondor

Mme Edith BENMANSOUR, directrice,

-Hôpital marin d'HENDAYE

Mme Delphine BART, directrice,

-Hôpital San-Salvador

Mme Frédérique ANNANE, directrice par intérim,

-Hôpital Paul Doumer

M. Odon MARTIN-MARTINIERE, directeur,

-Hospitalisation à domicile

Mme Laurence NIVET, directrice,

- Sécurité, Maintenance et Services – Service Central des Blanchisseries – Service Central des Ambulances

M. Jean-Charles GRUPELI, directeur,

-Agence générale des équipements et produits de santé – école de chirurgie

M. Renaud CATELAND, directeur,

-Achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY, directrice,

-Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine

M. Camille DUMAS, directeur,

-Centre de la formation et du développement des compétences

Mme Michèle JARRAYA, directrice.

ARTICLE 5 :

Les Directeurs visés aux articles précédents peuvent déléguer leur signature aux agents placés sous leur autorité conformément à l'article R.6147-10 du Code de la santé publique.

ARTICLE 6 :

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R.6143-38 du Code de la santé publique et en adressant copie de leur délégation au service facturier et à la délégation au pilotage de la dépense et à la coordination des politiques d'achat.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 75-2016-05-04-008 DG du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du Directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur, est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté comprend 3 annexes : A, B et C.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 juillet 2022

Le Directeur Général

SIGNE

Nicolas REVEL

Annexe A : Liste des familles de fournitures et prestations homogènes pour lesquelles le directeur du PIC AGEPS, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies aux articles R 2124 - 1 à 5, R 2122-1 à 11 et R 2123 – 1 à 2 du Code de la commande publique

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion	RPA
2022	017020	2022CAGE-COLORANTS	C	AGE
2022	017040	2022CAGE-PRODUITS CHIMIQUES POUR ACTIVITES MEDICALES	C	AGE
2022	018010	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM VOIE DIGESTIVE ET METABOLISME	C	AGE
2022	018020	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES	C	AGE
2022	018030	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	C	AGE
2022	018040	2022CAGE-MEDIC AMM DERMATO ANTI PARASIT ET ORG SENSORIEL	C	AGE
2022	018050	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM URO-GYNECO ET HORMONES	C	AGE
2022	018060	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM ANTI-INFECTIEUX SYSTEMIQUE	C	AGE
2022	018070	2022CAGE-MEDIC AMM ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS	C	AGE
2022	018080	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM MUSCLE ET SQUELETTE	C	AGE
2022	018090	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM SYSTEME NERVEUX	C	AGE
2022	018100	2022CAGE-MEDICAMENTS AMM SYSTEME RESPIRATOIRE	C	AGE
2022	018110	2022CAGE-DIVERSES SPECIALITES PHARMA AC AMM (CODES ATC V)	C	AGE
2022	018120	2022CAGE-MEDICAMENTS ATU ET MEDICAMENTS GROSSISTE	C	AGE
2022	018130	2022CAGE-PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES	C	AGE
2022	018140	2022CAGE-PRODUITS PHARMA ALIMENTATION ENTERALE ET ADDFMS	C	AGE
2022	018141	2022CAGE-PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE	C	AGE
2022	018150	2022CAGE-PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PTA	C	AGE
2022	018160	2022CAGE-MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES	C	AGE
2022	018162	2022CAGE-ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMA)	C	AGE
2022	018170	2022CAGE-MEDIC ET PREP RADIOPHARMA TROUSSES ET GENERATEURS	C	AGE
2022	018180	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PERFUS ET ABORD PARENTERAL	C	AGE
2022	018190	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT URO NEPHRO ET GYNECO	C	AGE
2022	018191	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PR FIV IA ET ORTHOGENIE	C	AGE
2022	018200	2022CAGE-DM CONSOMMABLES STERILE/NON STERILE OPHTALMOLOGIE	C	AGE
2022	018201	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORL	C	AGE
2022	018202	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT CHIR CRANIO MAXILLO FACIALE	C	AGE
2022	018203	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATO	C	AGE
2022	018210	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ABORD DIGESTIF	C	AGE
2022	018220	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT PATHOLOGIES VASCUL	C	AGE
2022	018231	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT CARDIO/RYTHMOLOGIE	C	AGE
2022	018232	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT CHIRURGIE CARDIOVASCUL	C	AGE
2022	018240	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PNEUMO ET ANESTHESIE REA	C	AGE
2022	018250	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT POUR RADIOLOGIE	C	AGE
2022	018260	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT DU SYSTEME NERVEUX	C	AGE
2022	018270	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT EPURATION MILIEU BIO	C	AGE
2022	018280	2022CAGE-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ORTHO ET	C	AGE

		TRAUMATO		
2022	018281	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT ORTHO TRAUMATO SUR MESURE	C	AGE
2022	018282	2022CAGE-ORTHESES PROTHESES EXT PODO-ORTHESES ORTHOPROTHESES	C	AGE
2022	018290	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT UU ABORD CHIR ET PERCUT	C	AGE
2022	018300	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT FERMETURE PLAIES CHIR OU MED	C	AGE
2022	018310	2022CAGE-DM NON STE/STE/IMPLANT PANSEMENTS SOIN CONTENTION	C	AGE
2022	018320	2022CAGE-DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES	C	AGE
2022	018330	2022CAGE-DM CONSOMMABLES UU DIVERS, STERILES OU NON	C	AGE
2022	018340	2022CAGE-DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE	C	AGE
2022	018350	2022CAGE-GAZ ET FLUIDES MEDICX (HS LABO, EFR, LES LASERS)	C	AGE
2022	018351	2022CAGE-GAZ ET FLUIDES MEDICX PR LES LABO, EFR, LASERS	C	AGE
2022	018360	2022CAGE-PROD D HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDIC	C	AGE
2022	018370	2022CAGE-EQUIPEMENTS D IMAGERIE	C	AGE
2022	018380	2022CAGE-ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D IMAGERIE	C	AGE
2022	018390	2022CAGE-CONSOMMABLES D IMAGERIE	C	AGE
2022	018400	2022CAGE-EQUIP BLOC OPERATOIRE TABLES ECLAIRAGE SUSPENSIONS	C	AGE
2022	018401	2022CAGE-ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES POUR EQUIP DE BLOC	C	AGE
2022	018410	2022CAGE-INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS	C	AGE
2022	018411	2022CAGE-EQUIP BLOC GENERATR BISTOURI ET HF LASER CRYO PHACO	C	AGE
2022	018420	2022CAGE-EQUIP D ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS	C	AGE
2022	018421	2022CAGE-ACCESSOIRES POUR EQUIP D'ANESTHESIE REANIMATION	C	AGE
2022	018422	2022CAGE-CONSOMMABLES POUR ANESTHESIE REANIMATION	C	AGE
2022	018430	2022CAGE-DM ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE	C	AGE
2022	018431	2022CAGE-ACCESS PR EQUIP ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE	C	AGE
2022	018440	2022CAGE-EQUIP D ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE	C	AGE
2022	018441	2022CAGE-ACCESS EQUIP ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE	C	AGE
2022	018442	2022CAGE-CONSOMMABLES D ASSISTANCE RESPIRATOIRE	C	AGE
2022	018450	2022CAGE-EQUIPEMENT D ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE	C	AGE
2022	018451	2022CAGE-ACCESS POUR EQUIP D ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE	C	AGE
2022	018460	2022CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS D ASSISTANCE FONCTIONNELLE	C	AGE
2022	018461	2022CAGE-ACCESS POUR AUTRES EQUIP D ASSISTANCE FONCTIONNELLE	C	AGE
2022	018471	2022CAGE-EQUIP EXPLOR FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES	C	AGE
2022	018472	2022CAGE-EQUIP EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES	C	AGE
2022	018473	2022CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES	C	AGE
2022	018480	2022CAGE-DM ENDOSCOPIE SOUPLE	C	AGE
2022	018481	2022CAGE-ENDOSCOPIE RIGIDE : OPTIQUES ET ELEMENTS DE COLONNE	C	AGE
2022	018482	2022CAGE-ACCESSOIRES EQUIP ENDOSCOPIE	C	AGE
2022	018490	2022CAGE-APPAREILS THERAP DT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE	C	AGE
2022	018491	2022CAGE-THERAP DU SANG (SEPARATRS CELLULES LAVRS CELLULES)	C	AGE
2022	018492	2022CAGE-APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES	C	AGE
2022	018493	2022CAGE-ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE	C	AGE

2022	018500	2022CAGE-EQUIP MEDICAUX ET TECHNIQUES NON CLASSES AILLEURS	C	AGE
2022	018501	2022CAGE-ACCESS POUR EQUIP MEDICX ET TECHNIQUES DIVERS	C	AGE
2022	018502	2022CAGE-FAUTEUILS DENTAIRES ET ACCESSOIRES	C	AGE
2022	018510	2022CAGE-CONSOMMABLES DE LABORATOIRE NON STERILES	C	AGE
2022	018520	2022CAGE-CONSOMMABLES DE LABORATOIRE STERILES	C	AGE
2022	018530	2022CAGE-SYSTEMES DE PRELEVEMENTS ECHANTILLONS BIOLOGIQUES	C	AGE
2022	018540	2022CAGE-REACTIFS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	C	AGE
2022	018550	2022CAGE-REACTIFS ASSIST MEDIC A LA PROCREAT ET SPERMIOLOGIE	C	AGE
2022	018560	2022CAGE-REACTIFS BIOCHIMIE	C	AGE
2022	018570	2022CAGE-REACTIFS BIOLOGIE MOLECULAIRE	C	AGE
2022	018580	2022CAGE-REACTIFS CYTOGENETIQUE	C	AGE
2022	018590	2022CAGE-REACTIFS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE	C	AGE
2022	018600	2022CAGE-REACTIFS IMMUNOCHIMIE	C	AGE
2022	018610	2022CAGE-REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE	C	AGE
2022	018620	2022CAGE-REACT IMMUNO ALLERG AUTO-IMMUNITE ET IMMUNO INFECT	C	AGE
2022	018630	2022CAGE-REACT MICROBIO BACTERIO HYG MYCO PARASITO VIROLOGIE	C	AGE
2022	018640	2022CAGE-PETITS MATERIELS DE LABORATOIRE	C	AGE
2022	018641	2022CAGE-CENTRIFUGEUSES ET MICROSCOPES	C	AGE
2022	018642	2022CAGE-ETUVES ET HOTTES	C	AGE
2022	018643	2022CAGE-EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE	C	AGE
2022	018644	2022CAGE-ACCESS POUR EQUIP DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE	C	AGE
2022	018645	2022CAGE-EQUIPEMENTS CHROMATOGRAPHIE ET SPECTROMETRIE	C	AGE
2022	018650	2022CAGE-EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE	C	AGE
2022	018651	2022CAGE-EQUIPEMENTS IMMUNOCHIMIE	C	AGE
2022	018660	2022CAGE-EQUIPEMENTS HEMATOLOGIE : CYTOLOGIE ET HEMOSTASE	C	AGE
2022	018670	2022CAGE-EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE	C	AGE
2022	018680	2022CAGE-EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE	C	AGE
2022	018690	2022CAGE-EQUIPEMENTS ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	C	AGE
2022	018703	2022CAGE-EQUIP DESINFECT/STERILISAT : AUTOCLAVES ET AUTRES	C	AGE
2022	018704	2022CAGE-ACCESSOIRES EQUIP DESINFECTION-STERILISATION	C	AGE
2022	018705	2022CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX	C	AGE
2022	018706	2022CAGE-AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX	C	AGE
2022	018712	2022CAGE-DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICX PR SCES DE SOINS	C	AGE
2022	018721	2022CAGE-PROD DE DESINFECTION, SOL ET MATERIELS BIOMEDICX	C	AGE
2022	018790	2022CAGE-EQUIP TRAITEMENT /MESURE QUALITE EAU ET AIR	C	AGE
2022	018810	2022CAGE-DM CONSOMMABLES POUR STERILISATION	C	AGE
2022	022051	2022CAGE-EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE	C	AGE
2022	022052	2022CAGE-ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE	C	AGE
2022	022053	2022CAGE-EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE SAMU	C	AGE
2022	022060	2022CAGE-TERMINAUX DE TELEPHONIE	C	AGE
2022	023050	2022CAGE-INSTR MESUR GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES	C	AGE
2022	036020	2022CAGE-MICRO-ORDI FIXES / MOBILES (DT TABLETTES ET PDA)	C	AGE
2022	036030	2022CAGE-GROS SYSTEMES, SERVEURS, STATIONS DE TRAVAIL	C	AGE
2022	036040	2022CAGE-BAIES STOCKAGE ET ROBOTIQUE	C	AGE
2022	036050	2022CAGE-PERIPHERIQUES IMPRIMANTES ET SCANNERS	C	AGE

2022	036060	2022CAGE-EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMS	C	AGE
2022	036071	2022CAGE-CONSOM, AUTRES FOURNIT INFORMATIQUES	C	AGE
2022	063010	2022CAGE-SERVICE DE TELEPHONIE FILAIRE ET MOBILE	C	AGE
2022	063030	2022CAGE-SCES RESEAUX TRANSMISS DONNEES (ABONNEM ET COM)	C	AGE
2022	063040	2022CAGE-MTCE MATERIELS TELEPHONIE ET EQUIPEMENTS TELECOM	C	AGE
2022	063050	2022CAGE-MTCE EQUIPS RESEAUX INFORMATIQUE ET TELECOM	C	AGE
2022	063060	2022CAGE-INSTALL ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE	C	AGE
2022	063070	2022CAGE-SERVICES CONSEIL EN RESEAU INFORMATIQUE ET TELECOM	C	AGE
2022	063071	2022CAGE-SERVICES DE CONSEIL EN TELEPHONIE	C	AGE
2022	066010	2022CAGE-CREDIT-BAIL OU LOA PHOTOCOPIEURS	C	AGE
2022	066011	2022CAGE-CREDIT -BAIL ou LOA EQUIPEMENT SANTE	C	AGE
2022	067001	2022CAGE-AMOA METIER MEDICAL	C	AGE
2022	067011	2022CAGE-SCHEMA DIRECTEUR SI, AUDIT ORGA SI, MNGT ET GOUV SI	C	AGE
2022	067012	2022CAGE-AUDIT-CONSEIL-EXPERTISE POINTUS URBA,ARCHI,METHODE	C	AGE
2022	067013	2022CAGE-AUDIT-CONSEIL-EXPERTISE POINTUS SECURIT,SYSTEME,DBA	C	AGE
2022	067020	2022CAGE-AMOA I.T. DOMAINE INNOVATION PATIENT	C	AGE
2022	067021	2022CAGE-AMOA I.T. DOMAINE GESTION	C	AGE
2022	067022	2022CAGE-AMOA I.T. DOMAINE PATIENT	C	AGE
2022	067023	2022CAGE-AMOA I.T. DOMAINE PILOTAGE	C	AGE
2022	067024	2022CAGE-AMOA I.T. DOMAINE WEB, INNOV DONNEES NON MEDICALES	C	AGE
2022	067025	2022CAGE-AMOA PROJETS INFRASTRUCTURE TECHNIQUE	C	AGE
2022	067026	2022CAGE-AMOA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION	C	AGE
2022	067031	2022CAGE-AMOE I.T. DOMAINE GESTION	C	AGE
2022	067032	2022CAGE-AMOE I.T. DOMAINE PATIENT	C	AGE
2022	067033	2022CAGE-AMOE I.T. DOMAINE PILOTAGE	C	AGE
2022	067034	2022CAGE-AMOE I.T. DOMAINE WEB INNOV DONNEES NON MEDICALES	C	AGE
2022	067035	2022CAGE-AMOE ET EXPLOIT SERVICES OPERATIONNELS DU SI	C	AGE
2022	067036	2022CAGE-AMOE URBA,ARCHI,METHODE,QUALITE,MNGT,GOUV SI	C	AGE
2022	067037	2022CAGE-AMOE I.T. DOMAINE INNOVATION PATIENT	C	AGE
2022	067038	2022CAGE-AMOE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION	C	AGE
2022	067041	2022CAGE-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE GESTION	C	AGE
2022	067042	2022CAGE-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PATIENT	C	AGE
2022	067043	2022CAGE-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE PILOTAGE	C	AGE
2022	067044	2022CAGE-ACHAT DVPT LOGICIELS DOMAINE WEB INNOV DONNEES NON MEDIC	C	AGE
2022	067045	2022CAGE-ACHAT DVPT LOGICIEL INFRASTRUCTURE TECHNIQUE	C	AGE
2022	067046	2022CAGE-ACHAT DVPT LOG.URBA,ARCHI,METHOD,QUALI,MNGT,GOUV SI	C	AGE
2022	067061	2022CAGE-MTCE LOGICIELLE DOMAINE GESTION	C	AGE
2022	067063	2022CAGE-MTCE LOGICIELLE DOMAINE PATIENT APPLI CENTRALES	C	AGE
2022	067064	2022CAGE-MTCE LOGICIELLE DOMAINE PILOTAGE	C	AGE
2022	067065	2022CAGE-MTCE LOGICIELLE DOMAINE WEB INNOVATION DONNEES NON MEDIC	C	AGE
2022	067080	2022CAGE-INFOGERANCE APPLIS GEREES PAR DSI - LOC DATACENTER	C	AGE
2022	067081	2022CAGE-SOLUTION MEDICALE HEBERGE (SAAS) GERE PAR METIER	C	AGE
2022	067091	2022CAGE-SERVICES BANQUES DE DONNEES MEDICALES	C	AGE
2022	067100	2022CAGE-ACHAT-MTCE GROS SYSTEMES,SERVEURS,STATIONS TRAVAIL	C	AGE

2022	067110	2022CAGE-ACHAT-MTCE-POSTES TRAVAIL, PERIPHERIQUES	C	AGE
2022	067111	2022CAGE-ACHAT-MTCE EQUIPT STOCKAGE DE DONNES (BAIES, ETC.)	C	AGE
2022	067112	2022CAGE-ACHAT-MTCE AUTRES EQUIPEMENTS INFORMATIQUE	C	AGE
2022	067113	2022CAGE-LOCATION CLOUD PUISSANCE CALCUL / ESPACE STOCKAGE	C	AGE
2022	067130	2022CAGE-ACHAT DEVT MAINT LOG SECURITE DU SI	C	AGE
2022	080030	2022CAGE-ESSAIS ET ANA POUR DELIVRANCE ATTEST CONFORMITE	C	AGE
2022	081180	2022CAGE-MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIP D IMAGERIE	C	AGE
2022	081190	2022CAGE-MTCE ET PIECES DETA DES EQUIP DE BLOC OPERATOIRE	C	AGE
2022	081200	2022CAGE-MAINTENANCE ET P D ANESTHESIE-REA ET S INTENSIFS	C	AGE
2022	081210	2022CAGE-MTCE ET P D EXPLO ET ASSISTANCE FONCTIONNELLES	C	AGE
2022	081220	2022CAGE-MAINTENANCE ET P D ENDOSCOPIE	C	AGE
2022	081231	2022CAGE-MTCE ET P D EQUIP MEDICX DIVERS (DONT DENTAIRE)	C	AGE
2022	081240	2022CAGE-MTCE ET PIECES DETA EQUIP MEDICAX DE THERAPIE	C	AGE
2022	081250	2022CAGE-MTCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIP DE LABORATOIRE	C	AGE

Annexe B : Liste des familles de fournitures et prestations homogènes pour lesquelles le directeur du PIC ACHAT, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, dispose de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies aux articles R 2124 - 1 à 5, R 2122-1 à 11 et R 2123 – 1 à 2 du Code de la commande publique.

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion	RPA
2022	010010	2022CACH-PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES	C	ACH
2022	010020	2022CACH-PRODUITS DE LA MER OU D EAU DOUCE SURG OU CONG	C	ACH
2022	010030	2022CACH-FRUIT LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES	C	ACH
2022	010040	2022CACH-PREPA ALIM ELABOREES COMPOSITES SURGELEES	C	ACH
2022	010050	2022CACH-PREPA ALIM ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES	C	ACH
2022	010060	2022CACH-PAINS PATISSERIES VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURG	C	ACH
2022	010070	2022CACH-VIANDE ET CHARCUT (HS SURG OU CONSERV APPERTISEE)	C	ACH
2022	010080	2022CACH-PROD MER/EAU DOUCE (HS SURG OU CONSERV APPERTISEE)	C	ACH
2022	010090	2022CACH-FRUIT ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES	C	ACH
2022	010100	2022CACH-FRUIT LEG (HS SURG CONSERV APPERTISEE ELAB OU SECS)	C	ACH
2022	010110	2022CACH-BOISSONS	C	ACH
2022	010120	2022CACH-PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURG)	C	ACH
2022	010130	2022CACH-PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)	C	ACH
2022	010140	2022CACH-EPICERIE	C	ACH
2022	010150	2022CACH-ALIM ADAPTES A L ENFANT ET DIETETIQ SANS FIN MED	C	ACH
2022	012021	2022CACH-PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS	C	ACH
2022	013020	2022CACH-PRODUITS D EXTRACT ENERGETIQU ET NON ENERGETIQU	C	ACH
2022	014010	2022CACH-MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS	C	ACH
2022	014020	2022CACH-LINGE DE MAISON ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE	C	ACH
2022	014030	2022CACH-VETEMENTS DE DESSUS	C	ACH
2022	014040	2022CACH-VETEMENTS DE TRAVAIL	C	ACH
2022	014060	2022CACH-VETEMENTS SPECIAUX	C	ACH
2022	014070	2022CACH-VETEM DE DESSOUS ET DIV ET ACCESS HABILLEMENT	C	ACH
2022	014080	2022CACH-ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)	C	ACH
2022	014090	2022CACH-ART TEXT DIV UU (SAUF FOURN HOT PTE ENFANCE)	C	ACH
2022	014100	2022CACH-CHAUSSURES (TTE MAT SAUF CHAUSS ORTHOPEDIQUES)	C	ACH
2022	015020	2022CACH-PAPIERS ET CARTONS EN L ETAT	C	ACH
2022	015030	2022CACH-EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON	C	ACH
2022	015050	2022CACH-LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	C	ACH
2022	015060	2022CACH-JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GALE	C	ACH
2022	015070	2022CACH-JOURNAUX REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES	C	ACH
2022	015090	2022CACH-IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE	C	ACH
2022	015100	2022CACH-AUTRES IMPRIMES	C	ACH
2022	016020	2022CACH-PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES	C	ACH
2022	017010	2022CACH-AIR MEDICAL ET AUTRES GAZ INDUSTRIELS	C	ACH
2022	017030	2022CACH-PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)	C	ACH
2022	017070	2022CACH-PRODUITS AGROCHIMIQUES	C	ACH
2022	017080	2022CACH-PEINTURES VERNIS ADJUVANTS ENCRE D IMPRIMERIE	C	ACH

2022	017090	2022CACH-PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE	C	ACH
2022	018161	2022CACH-ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)	C	ACH
2022	018711	2022CACH-DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICX PR SCES DE SOINS	C	ACH
2022	018741	2022CACH-LITS, MATELAS MÉDICAUX, MOB CHAMBRE, PARAVENTS	C	ACH
2022	018742	2022CACH-SUPPORTS DE PRÉV ESCARRES, STATIQUES/DYNAMIQUES	C	ACH
2022	018743	2022CACH-CHARIOTS, GUÉRIDONS, MOBILIERS MODULAIRES	C	ACH
2022	018745	2022CACH-FAUTEUILS ROUL, MÉD, CHAISES TRANSFERT, BRANCARDS	C	ACH
2022	018746	2022CACH-SOULÈVE PERSONNES, SYSTÈME MOBILISATION PATIENT	C	ACH
2022	018748	2022CACH-TABLES ET MOBILIERS D'EXAMEN	C	ACH
2022	018751	2022CACH-LAVEURS DÉSINFEC INSTR MÉDIC, CONT, INSTRS ROTATIFS	C	ACH
2022	018752	2022CACH-LAVEURS DÉSINFEC AUTRES (LAVE BASSINS, VERRERIE)	C	ACH
2022	018770	2022CACH-EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS	C	ACH
2022	019010	2022CACH-PRÔD CAOUT PR VEHICULE : PNEU NEUF USAGE RECHAPE	C	ACH
2022	020011	2022CACH-BRACELETS D IDENTITE	C	ACH
2022	020013	2022CACH-VAISSELLE A USAGE UNIQUE	C	ACH
2022	020014	2022CACH-MATERIEL DE CUISINE	C	ACH
2022	020015	2022CACH-SACHERIE	C	ACH
2022	020016	2022CACH-PRODUITS VERRIERS ET SYNTHETIQUES DIVERS	C	ACH
2022	020020	2022CACH-OUTILLAGE MANUEL, PNEUMATIQUE	C	ACH
2022	020021	2022CACH-OUTILLAGE DIVERS (AUTRES)	C	ACH
2022	020031	2022CACH-VISSERIE	C	ACH
2022	020032	2022CACH-SERRURERIE	C	ACH
2022	020033	2022CACH-MATERIELS ET PRODUITS POUR JARDIN	C	ACH
2022	020035	2022CACH-QUINCAILLERIE GENERALE DIVERSE (AUTRE)	C	ACH
2022	021010	2022CACH-PRODUITS DE LA METALLURGIE	C	ACH
2022	021020	2022CACH-METAUX NON FERREUX	C	ACH
2022	022010	2022CACH-COMPOSANTS ELECTRONIQUES	C	ACH
2022	024010	2022CACH-ACHT, LOC VEHIC AUT HS SANIT, ACCESS, PIECES DETACH	C	ACH
2022	024011	2022CACH-ACHT, LOC VEHIC AUTO SANIT, ACCESS, PIECES DETACH	C	ACH
2022	024020	2022CACH-ACHT, LOC CAMION VEHIC UTIL, ACCESS, PIECES DETACH	C	ACH
2022	024060	2022CACH-ACCESS ET PIECES DETACHEES POUR TS VEHICULES	C	ACH
2022	025020	2022CACH-SIEGES HORS SIEGES MEDICAUX	C	ACH
2022	025030	2022CACH-CLOISONS	C	ACH
2022	025040	2022CACH-PLANS ET TABLES	C	ACH
2022	025050	2022CACH-MOBILIER DE RANGEMENT ET ELT DE DECO	C	ACH
2022	027020	2022CACH-MAT SPORT JEUX ENFANTS PR JARDINS PUB OU SIMIL	C	ACH
2022	028020	2022CACH-JEUX, JOUETS (HS JEUX EXT), INSTR DE MUSIQUE	C	ACH
2022	030150	2022CACH-MAT ET EQUIP PROTECT OU SECU (HS SECU INCENDIE)	C	ACH
2022	030151	2022CACH-VETEMENTS EQUIPS PROTECTION POUR SECU INCENDIE	C	ACH
2022	031010	2022CACH-MATERIAUX DE CONSTRUCTION	C	ACH
2022	031020	2022CACH-EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES	C	ACH
2022	032010	2022CACH-MATERIELS POUR CHAUFFAGE	C	ACH
2022	032011	2022CACH-ROBINETTERIE SANITAIRE	C	ACH
2022	032012	2022CACH-MATERIEL DE CLIMATISATION	C	ACH
2022	032013	2022CACH-EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL	C	ACH
2022	032014	2022CACH-FILTRES AERAULIQUES	C	ACH
2022	033010	2022CACH-MATERIEL ELECTRIQUE	C	ACH

2022	033020	2022CACH-EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D ECLAIRAGE	C	ACH
2022	034010	2022CACH-ELECTRICITE	C	ACH
2022	034020	2022CACH-GAZ NATUREL	C	ACH
2022	034040	2022CACH-CHAUFFAGE URBAIN	C	ACH
2022	035010	2022CACH-EQUIP MECANIQUE (HORS DETENDEUR ET ROBINETTERIE)	C	ACH
2022	035110	2022CACH-EQUIP CTRE INCENDIE EXTING MOB FIXE ARMOIRE SOLVT	C	ACH
2022	035120	2022CACH-APPAREILS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	C	ACH
2022	036010	2022CACH-MACHINES DE BUREAU	C	ACH
2022	036051	2022CACH-PERIPHERIQUES AUTRES QUE IMPRIMANTES ET SCANNERS	C	ACH
2022	036070	2022CACH-CONSOM, AUTRES FOURNIT BUREAU	C	ACH
2022	037010	2022CACH-PROD ENTRETIEN A USAGE DOMEST ET ART DROGUERIE	C	ACH
2022	037020	2022CACH-FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE	C	ACH
2022	038010	2022CACH-PETITES FOURNITURES DE BUREAU	C	ACH
2022	060020	2022CACH-TRANSP AERIEN PERS (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMPAGN)	C	ACH
2022	060040	2022CACH-TRSPRT ROUT URB PERS NONHANDIC-BAG ANMX VEHIC ACCOMP	C	ACH
2022	060070	2022CACH-AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES	C	ACH
2022	060080	2022CACH-LOC VEHIC AVEC CHAUFF PILOTE EQUIP PR TRANSP PERS	C	ACH
2022	061010	2022CACH-TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE	C	ACH
2022	061030	2022CACH-TRANSPORTS AERIENS DE MARCHANDISES	C	ACH
2022	061050	2022CACH-TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	C	ACH
2022	061090	2022CACH-DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES	C	ACH
2022	061100	2022CACH-ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)	C	ACH
2022	063011	2022CACH-SERVICE DE COMMUNICATION POUR SERVICES DE GARDE	C	ACH
2022	064010	2022CACH-ACHEMINEMENT LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE	C	ACH
2022	065010	2022CACH-ASSUR DU PATRIMOINE (CONTRATS DOMMAGES BIENS)	C	ACH
2022	065020	2022CACH-ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE ACCIDENT DECES)	C	ACH
2022	065030	2022CACH-ASSUR AUTO (RESP CIV DOMMAG VEHIC GARANT CONDUCT)	C	ACH
2022	065050	2022CACH-ASSUR TRANSP TERRESTR (RESP PERS CORPS FACULTE)	C	ACH
2022	066012	2022CACH-AUTRES CREDIT-BAIL OU LOA HORS EQUIPT DE SANTE	C	ACH
2022	066020	2022CACH-INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL	C	ACH
2022	066030	2022CACH-AUT SCES AUXIL FINANC GESTION CHEQUES-RESTAU VAC	C	ACH
2022	066040	2022CACH-AUT SCES FIN ET COMPT (CONSEIL / BANC / PRÊT LOG)	C	ACH
2022	067002	2022CACH-AMOA METIER NON MED (rh, finance, innov, recher, ...)	C	ACH
2022	067082	2022CACH-SOLUTION NON MEDIC HEBERGEE (SAAS) GERE PAR METIER	C	ACH
2022	067083	2022CACH-SOLUTION RECHERCHE HEBERGEE (SAAS) GERE PAR METIER	C	ACH
2022	067090	2022CACH-SERVICES BANQUES DE DONNEES NON MEDICALES	C	ACH
2022	068010	2022CACH-HEBERG HOTEL PENS 1/2PENS AUBG JEUN REFUG CAMPG AUT	C	ACH
2022	068020	2022CACH-SERVICES DE RESTAURATION (1)	C	ACH
2022	068030	2022CACH-SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)	C	ACH
2022	069010	2022CACH-SERVICES SECURITE ANTIMALVEILLANCE PROTECT GARDE	C	ACH
2022	069020	2022CACH-TRANSPORTS DE FONDOS	C	ACH
2022	069080	2022CACH-SERVICE DE SECURITE INCENDIE	C	ACH
2022	070010	2022CACH-GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE	C	ACH
2022	070030	2022CACH-PRESTATIONS DE SECRETARIAT ET TRADUCTION	C	ACH

2022	071022	2022CACH-CONSEILLER EN ECONOMIE	C	ACH
2022	071023	2022CACH-ASSIST MOA-MISS ANA COUT GLOB BET RELECT DIV PIECES	C	ACH
2022	071030	2022CACH-DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB SECU INCEND	C	ACH
2022	071031	2022CACH-RELEVES DE GEOMETRE	C	ACH
2022	071033	2022CACH-ETUDES DE SOL	C	ACH
2022	071034	2022CACH-ETUDES DE POLLUTION	C	ACH
2022	071040	2022CACH-ETUDES DE FAISABILITE	C	ACH
2022	071041	2022CACH-ETUDES DE PROGRAMMATION	C	ACH
2022	072021	2022CACH-CAMPAGNES DE COM (INFORMAT PUBL RELATIONS PUBLIQ)	C	ACH
2022	072050	2022CACH-REALISATION DE STANDS (SALONS FOIRES)	C	ACH
2022	072100	2022CACH-CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET	C	ACH
2022	072110	2022CACH-TRAITEMENT DE L INFORMATION	C	ACH
2022	073090	2022CACH-BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE (1)	C	ACH
2022	073100	2022CACH-LOC - ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER (1)	C	ACH
2022	074050	2022CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH MENAG ET ASSIMIL (DMA)	C	ACH
2022	074051	2022CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECHETS CHIMIQ TOXIQ (DCT)	C	ACH
2022	074052	2022CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH ACTIV ECO (DAE) HS DMA	C	ACH
2022	074053	2022CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH IND SPCX HS CHIMIQ TOXIQ	C	ACH
2022	074054	2022CACH-ENLEV TRI STOCK TRAIT DECH ACTIV SOIN A RISQ INFECT	C	ACH
2022	074055	2022CACH-COLLECTE INTERNE DE DECHETS	C	ACH
2022	074056	2022CACH-ACHAT LOC ET MTCE DE MATER DE STOCK DES DECHETS	C	ACH
2022	074100	2022CACH-RETRAITEMT NUCLEAIRE (DECHETS OU COMBUST EPUISES)	C	ACH
2022	075010	2022CACH-SCES CONS JURIDIQ DIFF DOM DROIT ET PROPR INDUSTR	C	ACH
2022	075030	2022CACH-SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE	C	ACH
2022	076061	2022CACH-PRESTATIONS DE SERVICES D INTERIM PARAMEDICAL	C	ACH
2022	076062	2022CACH-PRESTA SERVICES D INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE	C	ACH
2022	076063	2022CACH-PRESTATIONS DE SERVICES D INTERIM MEDICAL	C	ACH
2022	076064	2022CACH-PRESTATIONS DE SERVICES D INTERIM TERTIAIRE	C	ACH
2022	076070	2022CACH-PRESTATIONS DE TRANSPORT SANITAIRE D URGENCE	C	ACH
2022	076071	2022CACH-PRESTATIONS DE SERVICES D AMBULANCE ADULTE	C	ACH
2022	076072	2022CACH-PRESTATIONS DE TRANSPORT D AMBULANCE PEDIATRIQUE	C	ACH
2022	076073	2022CACH-PRESTATIONS DE TRANSPORT D AMBULANCE DE NUIT	C	ACH
2022	076160	2022CACH-CTRL ESSAI ANA BIO PHYSICOCHIM PROD ALIM SF ANA OFF	C	ACH
2022	077080	2022CACH-SCES GEST (ACQU CATALOG CONSCESAT RECH) ARCHIV PUB	C	ACH
2022	078040	2022CACH-PREPA CONCOURS EXAMENS PROFES PR AGENTS DES CP	C	ACH
2022	078050	2022CACH-FORMAT PROF CONTINUE PR AGENT DES COLLECTIV PUBL	C	ACH
2022	078080	2022CACH-FORMAT PROFES CONT PR REPRESENTANTS ORGA SYNDIC	C	ACH
2022	081233	2022CACH-MTCE ET REPARATIONS LAVEURS ET EQPT HYGIENE	C	ACH
2022	081234	2022CACH-MTCE ET REPARATIONS LITS ET SUPPORTS THERAPEUTIQUES	C	ACH
2022	081480	2022CACH-MTCE DES AUTRES EQUIP TECHNIQUES NON MEDICAUX	C	ACH
2022	081501	2022CACH-MTCE ET REPAR EQUIP DE FROID MEDICAL	C	ACH
2022	083040	2022CACH-SERVICES FUNERAIRES	C	ACH
2022	084021	2022CACH-FOURNITURES PLANTES / FLEURS POUR JARD ET ESP VERT	C	ACH

Annexe C : Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les unités opérationnelles, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, disposent de la délégation de signature du directeur général pour passer des marchés publics selon les procédures définies aux articles R 2124 - 1 à 5, R 2122-1 à 11 et R 2123 – 1 à 2 du Code de la commande publique.

Exercice	Code NCMP	Libellé NCMP (60 caractères)	Type de gestion	RPA
2022	011010	2022DXXX-PROD DE L'AGRI, PECHE ET AQUA (HS DENREES ALIM HUM)	D	
2022	011020	2022DXXX-PROD DE L'ELEVAGE (HORS DENREES ALIM HUMAINES)	D	
2022	011040	2022DXXX-PROD INDUSTR AGRIC (HORS DENREES ALIM HUMAINES)	D	
2022	012010	2022DXXX-PRODUITS SYLVICOLES ET BAT PREFA EN BOIS	D	
2022	015040	2022DXXX-LIVRES SCOLAIRES	D	
2022	015080	2022DXXX-ENREG SONORES IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES	D	
2022	015110	2022DXXX-SUPPORTS D IMPRESSION	D	
2022	015120	2022DXXX-IMPRIMES INSTITUTIONNELS	D	
2022	017050	2022DXXX-PRODUITS AZOTES ET ENGRAIS	D	
2022	017060	2022DXXX-MATIERE PLASTIQUE DE BASE CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE	D	
2022	017100	2022DXXX-PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL	D	
2022	018204	2022DXXX-DM NON STERILE/STERILE/IMPLANT ODONTO STOMATO S/MES	D	
2022	018283	2022DXXX-ORTH PROTH EXT PODO-ORTHESES ORTHOPROTHESES S/MES	D	
2022	018494	2022DXXX-FOURNITURES D EQUIP ET MATERIELS DE REEDUCATION	D	
2022	018722	2022DXXX-PROD DESINFECT EAU ANTI-ALGUE ANTI-CORROS ANTI-BACT	D	
2022	018724	2022DXXX-PROD DETERGENTS DESINFECTANTS PRIONICIDES POUR LDI	D	
2022	018730	2022DXXX-MEDICAMENTS ET DISPOSITIFS VETERINAIRES	D	
2022	018744	2022DXXX-CHARIOTS DE BAIN, ÉQUIP DOUCHE ET BAIN	D	
2022	018747	2022DXXX-MOBILIER AMAGNÉTIQUE	D	
2022	018749	2022DXXX-EQUIPEMENT FUNÉRAIRE	D	
2022	018780	2022DXXX-CONTROLES EXT ET PRESTATIONS INFORM ASSOC	D	
2022	020012	2022DXXX-PRODUITS DE SIGNALÉTIQUE SPECIFIQUES DIVERS	D	
2022	022021	2022DXXX-APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	D	
2022	022030	2022DXXX-APPAREILS RECEPT ENREGT OU REPRO SON ET/OU IMAGE	D	
2022	022040	2022DXXX-APPAREILS DE TRANSMISSION AUDIOVI HS TELEPHONIE	D	
2022	023060	2022DXXX-APPAREILS POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUE	D	
2022	023090	2022DXXX-MATERIELS OPTIQUES, PHOTO, CINE	D	
2022	024030	2022DXXX-ACHT, LOC CYCLO, CYCLES, ACCESS ET PIECES DETACH	D	
2022	024040	2022DXXX-ACHT, LOC VEHIC SPECIAUX, ACCESS ET PIECES DETACH	D	
2022	024050	2022DXXX-ACHT, LOC CONTEN CARAV REMORQ, ACCESS, PIECES DETA	D	
2022	025010	2022DXXX-LITERIE HORS LITS MEDICAUX	D	
2022	026010	2022DXXX-MONNAIES ET BIJOUX	D	
2022	031040	2022DXXX-EQUIP ET DISPOSITIF SIGNALISAT SECU POUR CIRCULAT	D	
2022	031050	2022DXXX-EQUIPEMENTS DE SIGNALÉTIQUE	D	
2022	034030	2022DXXX-EAU	D	
2022	035020	2022DXXX-MACHINE USAGE GENERAL (HORS EQUIP LUTTE INCENDIE)	D	

2022	035021	2022DXXX-ACCESS P DETA EQUIP MECANIQ MACHINES USAGE GAL	D	
2022	035030	2022DXXX-MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	D	
2022	035040	2022DXXX-ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	D	
2022	035060	2022DXXX-MACHINES ET EQUIPTS AGRICOLES / MACHINES - OUTILS	D	
2022	035070	2022DXXX-MACHINES POUR L IMPRIMERIE	D	
2022	035081	2022DXXX-MACHINES ET EQUIPTS A USAGE DE RESTAURATION	D	
2022	035082	2022DXXX-MACHINES A USAGE DE BLANCHISSERIE	D	
2022	035083	2022DXXX-AUTRES MACHINES D USAGE SPECIFIQUE	D	
2022	035084	2022DXXX-ACCESS P DETA MACH INDUS PR RESTAUR BLANCHISS AUT	D	
2022	035090	2022DXXX-APPAREILS DOMESTIQUES	D	
2022	060050	2022DXXX-TRANSP ROUT URB HANDICAP (BAGAG ANMX VEHIC ACCOMP)	D	
2022	061080	2022DXXX-LOC VEHIC AC CHAUFF PILOTE EQUIP PR TRANSP MARCH	D	
2022	062010	2022DXXX-MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	D	
2022	062040	2022DXXX-PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	D	
2022	064020	2022DXXX-COURRIER EXPRESS COURSIER RECOMM DIV SCES POSTX	D	
2022	064030	2022DXXX-PERSONNALISATION INFORMATIQ DOCTS MISE SOUS PLIS	D	
2022	064040	2022DXXX-ROUTAGE	D	
2022	065070	2022DXXX-AUT ASSUR DE RESPONSABILITE (HORS 06503 A 06506)	D	
2022	065080	2022DXXX-AUTRES ASSURANCES	D	
2022	067066	2022DXXX-MTCE LOGICIELLE DOMAINE PATIENT APPLI LOCALES	D	
2022	069060	2022DXXX-CONSEIL EN SECURITE (HORS CHANTIERS)	D	
2022	069070	2022DXXX-PROTECTION CIVILE SECURITE INCENDIE	D	
2022	070020	2022DXXX-ORGA SERVICES: QUALITE,AUDIT,CONSEIL,CTRL GESTION	D	
2022	070050	2022DXXX-ENQUETES ET SONDAGES (HORS COMMUNICATION)	D	
2022	070060	2022DXXX-ETUDES A CARACTERE GENERAL (HORS COMMUNICATION)	D	
2022	070070	2022DXXX-ETUDES ET RECHERCH SCIENTIF FONDA ET APPLIQUEES	D	
2022	070080	2022DXXX-ETUDES A CARACTERE TECHNOLOGIQUE	D	
2022	071010	2022DXXX-MAITR OEUV (HS SCES DE MAITR OEUV PR PROJET URB)	D	
2022	071011	2022DXXX-ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION	D	
2022	071012	2022DXXX-ETUDES DE SYNTHESE	D	
2022	071032	2022DXXX-CONSTATS D HUISSIER	D	
2022	071042	2022DXXX-ETUD PROGRAM PR REALISAT OUVR (SF ANA ESSAI MATERX)	D	
2022	071050	2022DXXX-MISSION BUREAU DE CONTROLE	D	
2022	071051	2022DXXX-MISSION COORDIN SYST SECU INCENDIE - CSSI	D	
2022	071052	2022DXXX-MISSION COORDIN SECU PROTECT SANTE CSPS	D	
2022	071053	2022DXXX-QUALIFIC VALIDAT INSTALL TECHNIQ	D	
2022	071054	2022DXXX-CONTROLES TECHNIQUES	D	
2022	071060	2022DXXX-AUTRES MISSIONS D ETUDE	D	
2022	071070	2022DXXX-ETUDES, SUIVI TRX PREAL OPE CONSTR (DEMOL AMIANTE)	D	
2022	072010	2022DXXX-AGENCES ET CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITE	D	
2022	072030	2022DXXX-ACHAT ET GESTION D ESPACES PUBLICITAIRES	D	
2022	072040	2022DXXX-ORGA COLLOQUES ET EVENEMENTS (FOIRES SALONS)	D	
2022	072060	2022DXXX-PUBLICATIONS (CONCEPTION)	D	
2022	072070	2022DXXX-ETUDES SONDAGES ET ENQUETES DE COMMUNICATION	D	
2022	072090	2022DXXX-TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION	D	

2022	073010	2022DXXX-NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	D	
2022	073020	2022DXXX-NETTOYAGE SPECIALISE (GRAFFITIS LOCAUX D ELEVAGE)	D	
2022	073030	2022DXXX-NETTOYAGE SPECIFIQUE DES SOLS	D	
2022	073040	2022DXXX-NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES	D	
2022	073050	2022DXXX-NETTOY ENTRETIEN LOCAUX SENS (BLOCS, DATACENTERS)	D	
2022	073060	2022DXXX-RAMONAGE	D	
2022	073061	2022DXXX-RAMONAGE GAINES AERATION	D	
2022	073070	2022DXXX-DESINFECTION DERATISATION DESINSECTISATION	D	
2022	073110	2022DXXX-SCES DE DECONTAMINAT NUCLEAIRE BIOLOGIQ OU CHIMIQ	D	
2022	073120	2022DXXX-LOCATION-ENTRETIEN D APPAREILS D HYGIENE	D	
2022	073130	2022DXXX-LESSIVAGE DES LOCAUX	D	
2022	073210	2022DXXX-EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	D	
2022	074010	2022DXXX-ASSAINISSEMENT DES RESEAUX EAUX USEES ET PLUVIALES	D	
2022	074060	2022DXXX-NETT VOIE LIEU PUB (HS BAT) VOIRIE PLAG AIRE STAT	D	
2022	076010	2022DXXX-PREST SOINS ET EXAMENS/ RELATIONS INTER-ETABL	D	
2022	076020	2022DXXX-PREST SCES HOSPIT STERILISATION ET DESINFECTION	D	
2022	076040	2022DXXX-PREST SCES SOINS MEDICX GENERALIST OU SPECIALIST	D	
2022	076050	2022DXXX-PRESTA SERVICES SOINS DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES	D	
2022	076080	2022DXXX-SCES BQUE ORGANES TISSUS AUT PROD ISSUS CORPS HUM	D	
2022	076130	2022DXXX-SCES ACCUEIL PTE ENF (SCES CRECHE ET GARDERIE)	D	
2022	076140	2022DXXX-SCES AIDE A DOM ACT SOC PR PERS EN DIFFICULT	D	
2022	076150	2022DXXX-CTRL ANA BIO AUT ANA LABO SANTE HUM ANIM SF ANA OFF	D	
2022	076170	2022DXXX-PREST PROTH SUR MESURE : ORTH PODO-ORTH PROTH DENT	D	
2022	077010	2022DXXX-SCES CONCEPT PROD DISTR PROJ TRAD PROMO PUB FILMS	D	
2022	077020	2022DXXX-SCES SPECTA MUSICX DANSE THEATRE CIRQUE SON-LUMIERE	D	
2022	077040	2022DXXX-SERVICES D ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	D	
2022	077050	2022DXXX-SCES AGENCE PRESSE ECRITE PHOTO RADIO TELEDIF CINE	D	
2022	077060	2022DXXX-SCES AGENCE DE REPORT EN DIRECT AUX STATIONS DE TV	D	
2022	077070	2022DXXX-SCES ACQU RESTAUR RECH LIVRE DIV SUPP ET SCES PRET	D	
2022	077090	2022DXXX-SCES D EXPLOITAT ET RESTAUR ARCHIV PUBL OU HISTORIQ	D	
2022	077100	2022DXXX-SCES GEST CONSRV RESTAU COLLEC MUSEES PAT MOB PROTG	D	
2022	077110	2022DXXX-SERVICES DE CONCEPTION D EXPOSITIONS TEMPORAIRES	D	
2022	077170	2022DXXX-SCES PARCS RECRE PLAGES PARCS ATTRACT ET SPORTIFS	D	
2022	077190	2022DXXX-SCES ANIMAT CULT SOCIOCULT LOISIRS ORGA LOTERIE	D	
2022	077210	2022DXXX-SCES CONCERNENT LES ACTIONS EDUCAT PERI ET POSTSCOL	D	
2022	078010	2022DXXX-SCES ENSEIGNEMENT DE TYPE GAL, TECHN POUR EMPLOI	D	
2022	078030	2022DXXX-FORMAT PROFES INITIALE POUR AGENTS RECONVERSION	D	
2022	078070	2022DXXX-INSCRIPTIONS AUX COLLOQUES, SEMINAIRES ET SALONS	D	
2022	079010	2022DXXX-SERVICES DES AGENCES IMMOBILIERES	D	
2022	079020	2022DXXX-SERVICES D ADMINISTRATION D IMMEUBLES	D	
2022	079030	2022DXXX-CONSEIL EN IMMOBILIER	D	
2022	079050	2022DXXX-ETUDES TECHN PR LA REALISAT DE CESSION IMMOB	D	

2022	080010	2022DXXX-CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	D	
2022	080020	2022DXXX-CONTROLES ET ANALYSES DE L ENVIRONNEMENT	D	
2022	080040	2022DXXX-ANA ESSAIS PROD ET BIEN EQUIP/TRAV PR AMAT ET PROF	D	
2022	080080	2022DXXX-ANA ESSAI MATERIAU PROD MAT INSTAL EQUIP IMMO-HS 71	D	
2022	080090	2022DXXX-ANA ET ESSAIS EQUIP DE MESURE, TEST ET SANTE	D	
2022	081010	2022DXXX-MAINTENANCE VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES	D	
2022	081020	2022DXXX-MAINTENANCE CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES	D	
2022	081030	2022DXXX-MAINTENANCE DES CYCLES ET CYCLOMOTEURS	D	
2022	081070	2022DXXX-MAINTENANCE DE VEHICULES SPECIAUX	D	
2022	081100	2022DXXX-MAINTENANCE D EQUIPEMENTS MECANIQUES	D	
2022	081110	2022DXXX-MAINTENANCE DE MACHINES D USAGE GENERAL	D	
2022	081111	2022DXXX-MTCE ET REPARATION DES APPAREILS DOMESTIQUES	D	
2022	081112	2022DXXX-MTCE INSTALL TECH RESX EAU FLUIDES NON MEDICX ETC	D	
2022	081120	2022DXXX-MTCE DE MACHINES-OUTILS / MACHINES AGRICOLES	D	
2022	081130	2022DXXX-MAINTENANCE DE MACHINES D USAGE SPECIFIQUE	D	
2022	081150	2022DXXX-MAINTENANCE DES APPAREILS MENAGERS	D	
2022	081160	2022DXXX-MTCE MACHINES DE BUREAU (HORS INFORMATIQUE)	D	
2022	081170	2022DXXX-MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	D	
2022	081260	2022DXXX-MTCE DES MACHINES ET MATERIELS DE CHAUFFAGE	D	
2022	081270	2022DXXX-MAINTENANCE MATERIELS SANITAIRES ET PLOMBERIE	D	
2022	081280	2022DXXX-MTCE INSTALL LEVAGE ET TRANSP ELECTRO-MECANIQUES	D	
2022	081290	2022DXXX-MTCE INSTALL ET EQUIP DE PROTECT CONTRE INCENDIE	D	
2022	081300	2022DXXX-MTCE INSTALL ET EQUIP DE CTRL ACCES PORTES AUTO	D	
2022	081310	2022DXXX-MTCE MATERIELS ET EQUIP PR LA GESTION BIENS IMMOB	D	
2022	081330	2022DXXX-MTCE EQUIP RADIO TV ET COMM (HS TELECOM ET TELEPH)	D	
2022	081340	2022DXXX-MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET CONTROLE	D	
2022	081460	2022DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DES MOBILIERS HOTELIERS	D	
2022	081470	2022DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL DE CUISINE	D	
2022	081490	2022DXXX-MTCE ET REPAR EQUIP ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	D	
2022	081491	2022DXXX- MTCE ET REPAR EQUIP DE PRODUCTION ELEC	D	
2022	081500	2022DXXX-MTCE ET REPAR EQUIP DE FROID, CLIM ET VENTILATION	D	
2022	081510	2022DXXX-MTCE ET REPARATION DES MATERIELS DE COMMUNICATION	D	
2022	081520	2022DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DE L OUTILLAGE	D	
2022	081530	2022DXXX-MAINTENANCE ET REPARATION DES FLUIDES	D	
2022	081540	2022DXXX-MTCE ET REPARATION DES MATERIELS DE STERILISATION	D	
2022	081550	2022DXXX-MTCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIP TECHNIQUES	D	
2022	081560	2022DXXX-MTCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE	D	
2022	082010	2022DXXX-CONCEPTION GRAPHIQUE MAQUETTE	D	
2022	082030	2022DXXX-TRAVAUX D IMPRESSION OFFSET	D	
2022	082040	2022DXXX-AUTRES TRAVAUX D IMPRESSION OU DE REPROGRAPHIE	D	
2022	082050	2022DXXX-TRAVAUX DE FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES	D	
2022	082060	2022DXXX-AUTRES TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE	D	
2022	082070	2022DXXX-REPRODUCTION D ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEO	D	

2022	083010	2022DXXX-COIFFURE / SOINS DE BEAUTE / ENTRETIEN CORPOREL	D	
2022	084010	2022DXXX-SERVICES ANNEXES AUX CULTURES PRODUCTIVES	D	
2022	084020	2022DXXX-MTCE ESP VERT PARC JARD PLANT ORN JEUX ENF DS PARCS	D	
2022	085050	2022DXXX-SCES DE CONDITIONNEMENT A FACON (HS ROUTAGE)	D	
2022	099999	2022DXXX-TRAVAUX	D	

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-07-07-00016

Arrêté portant délégation de signature

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6., R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11, D. 6143-33 et D. 6143-34

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial du 1^{er} octobre 2020 n°ANADDG 2020-09 008 portant nomination de Madame Delphine BART, en qualité de Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris – Monsieur Nicolas REVEL,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux Directeurs de groupes hospitaliers et aux Directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au Directeur de l'HAD et à certains Directeurs de pôles d'intérêt commun.

ARRETE

ARTICLE 1 :

En l'absence ou empêchement de la Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes dans le cadre de l'intérim, à l'exception de la signature des pièces nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics :

- Madame Claire BERRIOT, Directrice Adjointe en charge des affaires générales et médicales,
- Madame Maryse LABERNADIE, Coordinatrice générale des soins,
- Monsieur Yves BOURDON, Directeur des travaux et des services techniques.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre du service de garde administrative et aux fins de répondre à la nécessité de présence permanente d'une autorité responsable, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes pour les actes et décisions y afférent :

- Madame Claire BERRIOT, Directrice Adjointe en charge des affaires générales et médicales,
- Madame Maryse LABERNADIE, Coordinatrice générale des soins,
- Madame Fabienne BIREMONT, Responsable des achats et de l'approvisionnement,
- Madame Marie-José GUILLEN, Régisseur.

ARTICLE 3 :

En matière de ressources humaines :

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène BADUEL, Responsable des ressources humaines et, en son absence, à Madame Isabelle PETUYA, Adjointe des cadres RH, pour les décisions courantes concernant **les personnels non médicaux** de catégorie A, B et C (hors personnels de direction et directeurs de soins), notamment :

- les décisions relatives aux changements ou renouvellement de position, congés de présence parentale, de temps partiel ou de temps complet, de temps partiel pour raison thérapeutique, de détachement, de mutation, de disponibilité (sauf disponibilité pour raisons de santé), de démission y compris pour intégrer un autre établissement public de santé,
- les décisions courantes relatives à la gestion des personnels contractuels non médicaux de niveau A ou B ou C.

Délégation de signature est donnée à Madame Claire BERRIOT, Directrice Adjointe en charge des affaires médicales et générales et, en son absence, à Madame Hélène BADUEL, Responsable des ressources humaines pour les décisions courantes concernant **les personnels médicaux**.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne REBOUT, Responsable de la crèche et, en son absence, à Madame Chantal DIONE, Infirmière puéricultrice responsable adjointe de la crèche, pour les décisions courantes et les courriers concernant la crèche.

ARTICLE 4 :

En matière économique et financière, à l'exception des pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics,

Délégation de signature est donnée, chacun dans son domaine de compétence, à :

- Madame Claire BERRIOT, Directrice Adjointe en charge des affaires générales et médicales,
- Madame Hélène BADUEL, Responsable des ressources humaines,
- Monsieur Yves BOURDON, Directeur des travaux et des services techniques,
- Monsieur François BARAX, Directeur des systèmes d'information,
- Madame Fabienne BIREMONT, Responsable des achats et de l'approvisionnement,
- Monsieur Frédéric PERSILLON, Responsable des finances.

Pour les décisions relatives à :

- l'engagement des dépenses d'exploitation et d'investissement, par la signature des bons de commande et d'ordres de service,
- en matière de travaux : les procès-verbaux de réception, les mémoires,
- en matière d'équipements : les procès-verbaux de mise en service,
- en matière de systèmes d'information: les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service régulier et les admissions définitives,
- les décisions de sorties d'actifs de biens mobiliers,
- en matière de gestion de stocks : les inventaires physiques,
- les décisions de paiement relatives aux domaines de l'informatique et des télécommunications.

ARTICLE 5 :

En matière de commande publique :

5-1 Délégation de signature est donnée à Madame Claire BERRIOT, Directrice Adjointe :

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;

- Selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe du présent arrêté ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un des Pôles d'Intérêt Commun de l'AP-HP.

Par actes de préparations sont visés les études et échanges préalables avec les opérateurs économiques concourant à la définition du besoin.

Par actes de passation sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures inhérents aux procédures de marchés publics mises en œuvre.

Par actes d'exécution sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures afférents aux marchés publics conclus.

5-2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine BART, Directrice, et de Madame Claire BERRIOT, Directrice Adjointe, délégation est donnée à :

- **Monsieur Yves BOURDON**, Directeur des travaux et des services techniques en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics inférieurs à 40 000 € passés selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées (telles que définies dans les autorisations de programme, OID et OIT), ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;

Par actes de préparations sont visés les études et échanges préalables avec les opérateurs économiques concourant à la définition du besoin.

Par actes de passation sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures inhérents aux procédures de marchés publics mises en œuvre et notamment :

- 1) Le choix des procédures de passation et des modes de dévolution des marchés,
- 2) La publication des procédures ou des invitations à concourir ou négocier ou à confirmer l'intérêt,
- 3) Les réponses aux questions des opérateurs économiques,
- 4) Les demandes de précisions ou compléments aux candidats et soumissionnaires,
- 5) Les actes relatifs aux négociations menées et les procès-verbaux associés,
- 6) La rédaction de tout rapport intervenant dans le cadre des procédures,
- 7) L'information des candidats et soumissionnaires quant aux suites données aux procédures et notamment les déclarations sans suite ou d'infructuosité,
- 8) L'attribution et le rejet des candidatures et des offres,
- 9) Les mises au point des marchés publics,
- 10) La signature de tout procès-verbal intervenant dans les procédures,
- 11) La réponse aux demandes d'information, de motivation et de documents des candidats et des soumissionnaires évincés,
- 12) Les décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions.

Par actes d'exécution sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures afférents aux marchés publics conclus et notamment :

- 1) La signature et l'émission des bons de commande et des ordres de service pour engager les dépenses correspondantes, à l'exclusion des décisions non déléguées par le Directeur général ou qu'il a déléguées aux directions fonctionnelles centrales ou aux pôles d'intérêts communs,

- 2) Les actes et procès-verbaux relatifs aux vérifications de l'exécution des marchés conclus et notamment toutes les décisions d'acceptation, de rejet, d'ajournement des mises en service, réceptions, mises en ordre de marche, vérifications d'aptitudes et de service régulier, vérifications quantitative et qualitative,
- 3) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes traitées par le service facturier,
- 4) Les certificats de cessibilité,
- 5) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes non traitées par le service facturier (sites non inclus dans le périmètre du SFACT), ainsi que les décisions relatives à la mise en œuvre des acomptes et des avances,
- 6) La conduite des négociations et la conclusion des actes relatifs à des modifications de contrats : avenants, notes d'informations, certificats administratifs, acceptation ou refus de sous-traitances,
- 7) Les mises en demeure des cocontractants,
- 8) Les décisions d'application des pénalités aux cocontractants,
- 9) Les ordres de payer les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si le paiement du principal au cocontractant n'intervient pas dans le délai fixé à l'article premier du décret susvisé du 29 mars 2013,
- 10) Les décisions de rejet des factures erronées transmises par les fournisseurs et de suspension du délai global de paiement,
- 11) Les décisions de reconduction et d'affermissement de tranches conditionnelles,
- 12) La notification des décomptes généraux,
- 13) La gestion des mémoires en réclamation au stade précontentieux.

- **Madame Fabienne BIREMONT**, Responsable des achats et de l'approvisionnement en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics inférieurs à 40 000 € passés selon les procédures de marchés publics pour les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe du présent arrêté.

Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un des Pôles d'Intérêt Commun de l'AP-HP.

Par actes préparatoires sont visés les études et échanges préalables avec les opérateurs économiques concourant à la définition du besoin.

Par actes de passation sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures inhérents aux procédures de marchés publics mises en œuvre et notamment :

- 1) Le choix des procédures de passation et des modes de dévolution des marchés,
- 2) La publication des procédures ou des invitations à concourir ou négocier ou à confirmer l'intérêt,
- 3) Les réponses aux questions des opérateurs économiques,
- 4) Les demandes de précisions ou compléments aux candidats et soumissionnaires,
- 5) Les actes relatifs aux négociations menées et les procès-verbaux associés,
- 6) La rédaction de tout rapport intervenant dans le cadre des procédures,
- 7) L'information des candidats et soumissionnaires quant aux suites données aux procédures et notamment les déclarations sans suite ou d'infructuosité,
- 8) L'attribution et le rejet des candidatures et des offres,
- 9) Les mises au point des marchés publics,
- 10) La signature de tout procès-verbal intervenant dans les procédures,
- 11) La réponse aux demandes d'information, de motivation et de documents des candidats et des soumissionnaires évincés,

- 12) Les décisions d'adhésion à des centrales d'achat ou à des groupements de commande et la signature des actes relatifs à ces adhésions.

Par actes d'exécution sont visés tous les actes, correspondances, visas et signatures afférents aux marchés publics conclus et notamment :

- 1) La signature et l'émission des bons de commande et des ordres de service pour engager les dépenses correspondantes, à l'exclusion des décisions non déléguées par le Directeur général ou qu'il a déléguées aux directions fonctionnelles centrales ou aux pôles d'intérêts communs,
- 2) Les actes et procès-verbaux relatifs aux vérifications de l'exécution des marchés conclus et notamment toutes les décisions d'acceptation, de rejet, d'ajournement des mises en service, réceptions, mises en ordre de marche, vérifications d'aptitudes et de service régulier, vérifications quantitative et qualitative,
- 3) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes traitées par le service facturier,
- 4) Les certificats de cessibilité,
- 5) La certification du service fait valant ordre de payer les dépenses correspondantes non traitées par le service facturier (sites non inclus dans le périmètre du SFACT), ainsi que les décisions relatives à la mise en œuvre des acomptes et des avances,
- 6) La conduite des négociations et la conclusion des actes relatifs à des modifications de contrats : avenants, notes d'informations, certificats administratifs, acceptation ou refus de sous-traitances,
- 7) Les mises en demeure des cocontractants,
- 8) Les décisions d'application des pénalités aux cocontractants,
- 9) Les ordres de payer les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement si le paiement du principal au cocontractant n'intervient pas dans le délai fixé à l'article premier du décret susvisé du 29 mars 2013,
- 10) Les décisions de rejet des factures erronées transmises par les fournisseurs et de suspension du délai global de paiement,
- 11) Les décisions de reconduction et d'affermissement de tranches conditionnelles,
- 12) La notification des décomptes généraux,
- 13) La gestion des mémoires en réclamation au stade précontentieux.

ARTICLE 6 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat.

ARTICLE 7 : L'arrêté de délégation de signature n°38-2022060001 est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police.

Fait à Hendaye, le 07 juillet 2022

La Directrice,

SIGNE

Delphine BART

ORGANISATION DES DELEGATIONS DE SIGNATURE AU 07 JUILLET 2022

	1	2	3	4	5
DELEGATION GENERALE en l'absence du directeur	DAG	DSAP	DRM		
DELEGATION pour les actes relatifs à l'astreinte de direction	DAG	DSAP	RAA	REG	
AFFAIRES GENERALES	1	2	3	4	5
Tous actes administratifs relatifs à la gestion des affaires générales	DIR	DAG	DSAP		
Toutes conventions (hors personnel médical, non médical, de soins)	DIR	DAG	DSAP		
Notes de service et d'information	DIR	DAG	DSAP		
Courriers	DIR	DAG	DSAP		
Courriers signalés (*)	DIR	DAG	DSAP		
RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL NON MEDICAL	1	2	3	4	5
Tous actes administratifs relatifs à la gestion personnel non médical	AAH DRH	DAG	DIR	ACH DRH	
Conventions de stage, formation ou de MAD concernant le personnel non médical	AAH DRH	DAG	DIR	ACH DRH	
Recours gracieux ou contentieux concernant le personnel non médical	DIR	AAH DRH	DAG		
Sanction disciplinaire concernant le personnel non médical	DIR	AAH DRH	DAG		
Ordonnancement des dépenses concernant le personnel non médical	AAH DRH	DAG	DIR	ACH DRH	
Notes de service et d'information concernant le personnel non médical	AAH DRH	DAG	DIR	ACH DRH	
Courriers signalés (*) concernant le personnel non médical	DIR	AAH DRH	DAG		
Autres courriers concernant le personnel non médical	DIR	AAH DRH	DAG	ACH DRH	
DIRECTION DES SOINS	1	2	3	4	5
Tous actes administratifs relatifs à la gestion du personnel soignant	AAH DRH	DSAP	DAG		
Conventions de stage, de formation ou de MAD concernant le personnel soignant	DSAP	AAH DRH	DAG		
Tableaux de gardes des cadres de santé	DSAP	AAH DRH	DAG		
Notes d'information et courriers	DSAP	AAH DRH	DAG		
AFFAIRES MEDICALES/PERSONNEL MEDICAL/RECHERCHE CLINIQUE	1	2	3	4	5
Tous actes administratifs relatifs à la gestion du personnel médical à la recherche	DAG	DIR	AAH DRH		
Conventions de stage, de formation ou de MAD concernant le personnel médical	DAG	DIR	AAH DRH		
Recours gracieux ou contentieux concernant le personnel médical	DIR	DAG	AAH DRH		
Sanction disciplinaire concernant le personnel médical	DIR	DAG	AAH DRH		
Ordonnancement des dépenses concernant le personnel médical	DAG	DIR	AAH DRH		
Notes de service et notes d'information concernant le personnel médical	DIR	DAG	AAH DRH		
Courriers signalés (*) concernant le personnel médical	DIR	DAG	AAH DRH		
Autres courriers concernant le personnel médical	DAG	DIR	AAH DRH		
CRECHE	1	2	3	4	5
Décisions courantes et courriers	RC	IP CR	AAH DRH		

ORGANISATION DES DELEGATIONS DE SIGNATURE AU 07 JUILLET 2022

	1	2	3	4	5
ACHATS					
Documents préparatoires à la signature des marchés publics > à 40 000 €	DIR	DAG			
Documents préparatoires à la signature des marchés publics travaux < à 40 000€	DIR	DRM	DAG		
Documents préparatoires à la signature des marchés publics équipement < à 40 000€	DIR	DAG	RAA		
Actes relatifs à l'exécution des marchés publics > à 40 000€	DIR	DAG			
Actes relatifs à l'exécution des marchés publics travaux < à 40 000€	DIR	DAG	DRM		
Actes relatifs à l'exécution des marchés publics équipement < à 40 000€	DIR	DAG	RAA		
APPROVISIONNEMENT					
Gestion et recollement des inventaires physiques (comptes de bilan)	DAG	RAA	DIR		
Exécution de l'ensemble de la comptabilité matière	DAG	RAA	DIR		
Engagement, vérification et liquidation des dépenses de classe 2	DAG	RAA	DIR		
Engagement, vérification et liquidation des comptes de classe 6	DAG	RAA	DIR		
Tout contrat non soumis aux procédures du code des marchés publics	DAG	RAA	DIR		
Notes de service et notes d'information	DAG	RAA	DIR		
Courriers signalés	DIR	DAG	RAA		
Autres courriers	DAG	RAA	DIR		
TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES					
Gestion et recollement des inventaires physiques (comptes de bilan)	1 DRM	2 DAG	3 ACH FI	4	5
Engagement, vérification et liquidation des dépenses de classe 2	DRM	DAG	ACH FI		
Engagement, vérification et liquidation des comptes de classe 6	DRM	DAG	ACH FI		
Tout contrat non soumis aux procédures du code des marchés publics	DRM	DAG	ACH FI		
Engagement des comptes 615 et 6068	DRM	DAG	ACH FI		
Relations avec l'assureur dans le domaine des dommages aux biens	DRM	DAG	ACH FI		
Notes de service	DIR	DRM	DAG		
Notes d'information	DRM	DAG	DIR		
Courriers signalés	DIR	DRM	DAG		
Autres courriers	DRM	DAG	DIR		

ORGANISATION DES DELEGATIONS DE SIGNATURE AU 07 JUILLET 2022

	1	2	3	4	5
SYSTEME D'INFORMATION					
Gestion et recollement des inventaires physiques (comptes de bilan)	DSI	DAG	ACH FI		
Engagement, vérification et liquidation des dépenses de classe 2	DSI	DAG	ACH FI		
Engagement, vérification et liquidation des comptes de classe 6	DSI	DAG	ACH FI		
Tout contrat non soumis aux procédures du code des marchés publics	DSI	DAG	ACH FI		
Devis, commandes et factures relevant du Système d'Information inférieur à 40000€	DSI	DAG	ACH FI		
Notes de service	DIR	DSI	DAG		
Notes d'information	DSI	DAG	DIR		
Courriers signalés	DIR	DAG	DSI		
Autres courriers	DSI	DAG	DIR		
FINANCES ET ANALYSE DE GESTION					
Ordonnancement des dépenses de pharmacie	DAG	ACH FI	DIR		
Ordonnancement des autres dépenses, hors personnel	DAG	ACH FI	DIR		
Ordonnancement des recettes	DAG	ACH FI	DIR		
Actes courants liés à la gestion financière	DAG	ACH FI	DIR		
Contrats et conventions liés à la gestion financière	DIR	DAG	RAA		
Notes de service et notes d'information	DAG	ACH FI	DIR		
Courriers signalés	DIR	DAG	RAA		
Courriers	DAG	ACH FI	DIR		
RELATIONS AVEC LES USAGERS					
Dossiers médicaux (relatifs à des hospitalisations)	DAG	DIR	DSAP		
Réquisitions judiciaires	DIR	DAG	DSAP		
Mesure de protection d'un patient hospitalisé	DAG	DIR	DSAP		
Notes de service et notes d'information	DAG	DIR	DSAP		
Courriers signalés	DIR	DAG	DSAP		
Courriers relatifs au traitement des plaintes et aux recours administratifs et autres	DAG	DIR	DSAP		
PATIENTELE - GESTION ADMINISTRATIVE DES PATIENTS					
Déclarations d'état civil	DAG	DIR	DSAP		
Notes de service et notes d'information	DAG	DIR	DSAP		
Courriers signalés	DIR	DAG	DSAP		
Courriers	DAG	DIR	DSAP		
(*) Mention figurant sur la lettre "pour éléments de réponse ou préparation de réponse pour le directeur"					

ORGANISATION DES DELEGATIONS DE SIGNATURE AU 07 JUILLET 2022

Hendaye, le 07 juillet 2022

La Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye

SIGNE

Delphine BART

DIR : Directeur

DAG : Directeur adjoint chargé des affaires générales et médicales, coordinateur pôle stratégie

DSAP : Coordinateur général des soins

AAH DRH : Attaché d'Administration Hospitalière, Direction des ressources humaines

DRM : Directeur des travaux et services techniques, coordinateur pôle ressources matérielles

DSI : Directeur des systèmes d'information

RAA : Responsable achats approvisionnements

ACH FI : Adjoint des cadres. Finances

REG : Régisseur

ACH DRH : Adjoint des cadres, RH

RC : Responsable crèche

IP CR : Infirmière puéricultrice, responsable adjointe crèche

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2022-07-08-00001

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR-LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et directeur en charge des Affaires générales à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, E, F, G, H, I et J de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F, G et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Cléa BLOCH**, Directrice des Affaires Médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Malika TAHLAITI**, Coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,

2/10

- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau, et à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines et de **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Céline SANLOUP**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Céline SANLOUP** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Manuella LATOURNALD**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Céline SANLOUP** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Céline SANLOUP** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Adeline SAUVAGE**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Céline SANLOUP** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Marion BELOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Mme Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Mme Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

b) **En cas d'empêchement de Madame Cléa BLOCH**, Directrice des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Cléa BLOCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires Médicales de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et directeur en charge des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur en charge des Affaires générales et de **Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence NOURRAIN**, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

d) **En cas d'empêchement de Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Alice VEYRIE**, Directrice Adjointe des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille COTIS** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille COTIS** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Camille COTIS**, Directrice chargée des finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, Chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

e) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Guillaume SANCHEZ**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

f) **En cas d'empêchement de Madame Malika TAHLAITI**, Coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Malika TAHLAITI** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sylvie JACQUIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Malika TAHLAITI** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabrina LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabrina LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert-Chenevier.

En cas d'empêchement de **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU

Cléa BLOCH, Directrice des Affaires Médicales,
Camille COTIS, Directrice des Finances et de la Recherche
Fabien GOURDON, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur des Affaires générales
Sabrina LOPEZ, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor
Jérôme PIEUCHARD, Directeur des Ressources Humaines
Catherine SORIN, Directrice des soins
Malika TAHLAITI, Coordinatrice générale des soins
Magali PREPIN THOMAS, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Alice VEYRIE, Directrice adjointe des Finances et de la Recherche

Sites Albert-Chenevier et Henri-Mondor :

Marion BELOT, Attachée d'administration hospitalière
Nathalie BOUZAT, Attachée d'administration hospitalière
Frédéric GATIBELZA, Attaché d'administration hospitalière
Jocelyne JOUCHTER, Ingénieure hospitalière
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Cécile MAURICE, Attachée d'administration hospitalière
Julia PIERRUGUES, Attachée d'administration hospitalière
Mathieu PROTEAU, Ingénieur hospitalier
Ahmed RAOUI, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS
Nathalie ROGER, Technicienne supérieure hospitalière
Clémence ROUSSELLE, Attachée d'administration hospitalière

Site Emile-Roux :

Jean-François BESSET, Directeur du site Emile-Roux
Delphine FICHON, Directrice adjointe des Ressources Humaines
Sylvie JACQUIN, Directrice des soins
Patrice LAVENU, Technicien supérieur hospitalier
Catherine MORVAN, Adjoint des cadres hospitaliers
Laurence NOURRAIN, Cadre de santé -responsable Usagers, Risques, Qualité
Geneviève PRESSE, Ingénieure hospitalière

Sites Dupuytren et Georges-Clemenceau

Sandrine BERNARD, Adjoint des cadres Hospitaliers

Huguette BIAS, Adjoint des cadres Hospitaliers

Fanny BROCARD, Adjoint administratif hospitalier

Yamina FELOUAH, Attachée d'administration hospitalière

Sandra FRISCH, Ingénieure en cheffe hospitalière, Adjointe au directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

Florence GRANGEARD, Adjoint des cadres hospitaliers

Christiane L'ETANG, Technicien supérieur hospitalier

Emilie LEGEARD, Directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

Nathalie PAYET MACQUET, Responsable des services économiques

Philippe VASSEUR, Directeur adjoint des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

ARTICLE 7 : L'arrêté n°75-2022-06-10-00013 du 10 juin 2022 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La Directrice du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le

La Directrice du GHU APHP.

Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

SIGNÉ

Edith BENMANSOUR

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -
Université de Paris

75-2022-07-07-00013

Arrêté de délégation de signature APHP Nord
Universite Paris Cité juillet

Arrêté de délégation de signature
N°

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, directrice placée auprès du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, délégation est donnée à :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Bénédicte ISABEY, directrice des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Monsieur Grégory VIAL, directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet HUSOGPN,

A l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Grégory VIAL, directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet HUSOGPN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Grégory VIAL, délégation est donnée à :

Madame Samia IBEGAZENE, Monsieur Nicolas DELMAS, Monsieur Clément CORRIOL à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Grégory VIAL a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, directeur des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 4

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Laure THAREL, directrice de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Laure THAREL, délégation est donnée à :

Madame Manuella KLAPOUSZCZAK, Monsieur Clément CORRIOL, Monsieur Romain DUVERNOIS, Madame Mélody MARTIN, Madame Myriam CHEVILLARD, Monsieur Ladislav KARSENTY, Madame VELOT-LEROU, Madame Florence KANIA, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame THAREL a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de Directrice de l'hôpital Saint-Louis par intérim, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice-adjointe de la recherche du Groupe Hospitalo-Universitaire, directrice des soins et activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, coordonnatrice générale des soins et des activités paramédicales.

Article 5

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Agnès PETIT, directrice de l'hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Agnès PETIT, délégation est donnée à :

Madame Anita FOUREAU, Monsieur Niccolo CURATOLO ; Monsieur Stéphane POIGNANT, Madame Maïté BOUCHEZ, Monsieur Pascal VACONSIN, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Agnès PETIT a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de Directrice des Soins et Activités Paramédicales de l'hôpital Robert-Debré, de Directeur des Opérations de l'Hôpital Robert-Debré et de Directeur des Investissements et Maintenance des Hôpitaux Robert-Debré et Saint-Louis, de directrice-adjointe des ressources humaines de l'hôpital Robert-Debré et de Directeur des Opérations de l'Hôpital Robert-Debré.

Article 6

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Bénédicte ISABEY, délégation est donnée à :

Monsieur Clément CORRIOL, Monsieur Pierre-Etienne CARITE, Madame Anna SEBBAG et Madame Hélène GENDREAU à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Bénédicte ISABEY a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directeur des Opérations des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, de directrice du site Fernand-Widal et de directrice-adjointe des ressources humaines des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal.

Article 7

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Arnaud GIRAUDET, directeur de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud GIRAUDET, délégation est donnée à :

Madame Samia IBÉGAZÈNE, Madame Elisabeth DELAGREVERIE, Madame Odile COURRET à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud GIRAUDET a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire et de directrice des soins et des activités paramédicales, de cadre supérieure de santé, adjointe à la Directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier.

Article 8

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins et des activités paramédicales, directrice chargée de l'hôpital Bretonneau, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2022-07-05-00014 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Florence KANIA, délégation est donnée à :

Madame Elisabeth DELAGREVERIE, Madame Hélène GENDREAU, Madame Amélie JEAN, Madame Maud VAN DER BRUGGHE, Monsieur Thierry FONTAINE, Madame Danielle FAYET, Monsieur Nicolas DELMAS, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice des Soins et des Activités Paramédicales, de directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice-adjoint des finances du Groupe Hospitalo-Universitaire, de cadre expert, d'adjoint à la Direction des Soins et des Activités Paramédicales et de faisant fonction de Cadre supérieure de santé, directeur des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité.

Article 9

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G et H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Marie HIANCE, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.
- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Olivier VILAIN, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.
- Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Karine JOY-HALPHEN, directrice du mécénat, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 10

Délégation de signature est donnée à :

- Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, délégation est donnée à :

- Madame Anna SEBBAG, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, de l'hôpital Lariboisière - Fernand-Widal à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBÉGAZÈNE, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Hélène GENDREAU, directrice des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Nicolas DELMAS, directeur des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- Madame Maité BOUCHEZ, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Claire VELOT-LEROU, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Nathalie FAURE, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Rizlain AOURAOU, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Sylviane GAUTRAND, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Hakima AOUCI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Sandrine Rachel ZERBIB, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Bruno QUELLEC, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Ariane RAJALU-POLI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Emie TOURNEUX-AGUILERA, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Thomas BARDOT, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Joëlle RAMEAU, Référente RH de l'hôpital Bretonneau et chargée des relations sociales du site de l'hôpital Bichat-Claude Bernard, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Kaoutar AZARKANE, responsable formation des Hôpitaux Lariboisière – Fernand-Widal, Saint-Louis, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Amélie JEAN, directrice des finances adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci

uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- Monsieur Paul TAIEB, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Josette GASCON, Attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Lucie HAMON, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Christelle PREDINAS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Chérine MENAI, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Marie HIANCE directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Nolwenn JACOB, directrice adjointe des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Dylan AUGÉ, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Laure BARROUILLET attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Nathalie GLAIN attachée d'administration hospitalière hors classe, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Safiatou FADIGA, Adjointe des Cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Mélanie BOIZUMEAU, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Madame Mathilde MAGUIS, Directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Marie-Claude MANOIR, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- Madame Caroline CUVELLIER, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Etienne OUATIKI, Attaché d'Administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Patrick DIDIER, Responsable adjoint du service achat des hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, et directrice de l'hôpital Bretonneau à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Elisabeth DELAGREVERIE, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier et de l'hôpital Bretonneau, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Anita FOUREAU, coordonnatrice générale des soins de l'Hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Myriam CHEVILLARD, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Maria DEVAUD, coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Bichat – Claude-Bernard, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Patrick LABOUROT, directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Frédérique BRUNEAU, directrice des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier VILAIN, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Monsieur Benoît CHABANEL, directeur organisation et projets complexes du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes

ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Et

- Madame Nathalie SERFAS, adjointe équipements secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Laura MAAS adjointe immobilier secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Arnaud CAREL, ingénieur conducteur d'opération secteur Est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Monsieur Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur des systèmes d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-François KERVINIO, directeur adjoint du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 18

En cas d'empêchement de Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Mélody MARTIN, directrice adjointe de la recherche et de l'Innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.
- Madame Shpresa LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa

direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

- Madame Sophie BERNIER CLUIS, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 19

En cas d'empêchement de Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité, délégation est donnée à :

- Madame Line N'GUYEN, directrice de la communication adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université Paris Cité à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 DG susvisé.

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n° 75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau :

- Corinne BARRE, Cadre de santé ;
- Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins
- Elise BEROLATTI, Directrice d'hôpital ;
- Marine BOTTONE, Attachée d'administration hospitalière ;
- Pierre-Christophe CATHELIN, Directeur d'hôpital ;
- Virginie DE CESARE, Directrice d'hôpital ;
- Nicolas DELMAS, Directeur d'hôpital ;
- Sébastien DENIS, Technicien supérieur hospitalier ;
- Maria DEVAUD, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Guillaume DUPARD, Cadre supérieur de Santé ;
- Dalila FLICI, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Valérie GAROBY, Cadre supérieure de santé ;
- Hélène GENDREAU, Directrice d'hôpital ;
- Samia IBEGAZENE, Directrice d'hôpital ;
- Amélie JEAN, Directrice d'hôpital ;
- Axel JULIEN, Directeur d'hôpital ;
- Patrick LABOUROT, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Céline LAPORNIK, Cadre supérieure de santé ;
- Ludovic LEBATARD, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Mathilde MAGUIS, Directrice d'hôpital ;
- Etienne OUATIKI, Attaché d'Administration Hospitalier ;
- Vincent PIGIER, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Philippe POUPINELLE, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Claire ROMANI, Cadre de santé ;
- Nathalie SERFAS, Ingénieure biomédicale ;
- Grégory SOFIKITIS, Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Grégory VIAL, Directeur d'hôpital ;
- Audrey VOLPE, Attaché d'Administration Hospitalière

Hôpital Louis-Mourier :

- Nasera ATHMANI, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Valérie COURAGE, Cadre de santé ;
- Elisabeth DELAGREVERIE, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Soraya FEKKAR, Directrice d'IFSI ;
- Arnaud GIRAUDET, Directeur d'hôpital ;
- Lydia GUILLERME, Cadre de santé ;
- Marie HIANCE, Directrice d'hôpital ;
- Nolwenn JACOB, Directrice d'hôpital ;
- Corinne REY, Cadre supérieure de santé ;
- Christelle SOUPRAYA, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Fatima THOR, Directrice des soins ;
- Charles VARENE, Directeur d'hôpital.

Article 21

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n° 75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'Hôpital Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Maité BOUCHEZ, Directrice d'hôpital ;
- Anita FOUREAU, Coordinatrice générale de soins ;
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital ;
- Shpresa LUZHA, Adjoint des cadres hospitaliers (doublé par un DH) ;
- Mélody MARTIN, Directrice d'hôpital ;
- Marianne PERREAU-SAUSSINE, Directrice d'hôpital ;
- Stéphane POIGNANT, Ingénieur hospitalier ;
- Paul TAIEB, Directeur d'hôpital ;
- Marc YVON, Directeur d'hôpital.

Article 22

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité déterminé par l'arrêté n° 75-2022-07-05-00014 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure BARROUILLET, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Pauline BERGEONNEAU, Ingénieure Hospitalier ;
- Sébastien BRION, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Frédérique BRUNEAU, Directrice des Soins et des activités paramédicales ;
- Clément BRUNON, Ingénieur hospitalier ;
- Myriam CHEVILLARD, Directrice des Soins et des activités paramédicales ;
- Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital ;
- Bérengère DEFORGE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Vincent-Nicolas DELPECH, Directeur d'hôpital ;
- Audrey DESMONS, Ingénieure en chef ;
- Antoine DRO, Ingénieur biomédical ;
- Romain DUVERNOIS, Ingénieur hospitalier ;
- Arnaud GUILLET, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Lucie HAMON, Attachée d'administration Hospitalière ;
- Christophe HOUZE, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Bénédicte ISABEY, Directrice d'hôpital ;

- Ladislav KARSENTY, Directeur d'hôpital ;
- Marie-Claude MANOIR, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Chérine MENAI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Line NGUYEN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Marion RENON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Anna SEBBAG, Directrice d'hôpital ;
- Lynda SHOUSHA, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure THAREL, Directrice d'hôpital ;
- Laura TREVISAN, Ingénieure hospitalière ;
- Claire VELOT-LEROU, Directrice d'hôpital ;
- Sandrine Rachel ZERBIB, Attachée d'Administration Hospitalière.

Article 23

L'arrêté de délégation de signature n° **75-2022-06-16-00005** du 16 juin 2022 est abrogé.

Article 24

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 7 juillet 2022

Vincent-Nicolas DELPECH,

Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université Paris Cité

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -
Université Paris-Saclay

75-2022-07-07-00010

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature APHP Université Paris Saclay n°2022-014

Le Directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 4 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-Universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 05 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Monsieur Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} mars 2021

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 mars 2021 plaçant pour une durée de quatre ans Madame Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital hors classe, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de secrétaire générale du groupe hospitalo-universitaire Paris-Saclay à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à compter du 22 mars 2021

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 modifié, paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, à :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur général adjoint du GHU
- Anne LESTIENNE, Secrétaire générale du GHU

1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 *Site Antoine Béclère*

Frédéric LE ROY, Directeur du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Frédéric LE ROY, Directeur du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric Le Roy a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- Najat BENARAB, Directrice des soins du site de Béclère
- Thibault ROBERT, Directeur-adjoint chargé de la politique médicale,
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital

1.2.2 *Site Bicêtre*

Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Thibault ROBERT, Directeur-adjoint chargé de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Remi CASALIS, Adjoint à la directrice chargée des finances,
- Roxane PINNA, Directrice des soins
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital

1.2.3 Site Paul Brousse

Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006

En cas d'empêchement de Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale,
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- Aldric EVAÏN, Directeur adjoint, adjoint la Directrice des ressources humaines
- Christophe SEBERT, Directeur des soins par intérim de Paul Brousse
- Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,

1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini

Christine CAMPAGNAC Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Christine CAMPAGNAC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- Hélène JACQUES, Directrice du site Raymond Poincaré
- Sandra MANESSE, Directrice des soins du site de Sainte Périne faisant fonction
- Valentin SIMON, Directeur adjoint chargé des opérations et de la performance

1.2.5 Site de Berck

Julien POUVESLE, Directeur du site de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Julien POUVESLE, Directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Julien POUVESLE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site de Berck, à :

- Sandrine HUMBERT, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2° et 3°, J 1° à 2°
- Sabrina PLANQUETTE, Responsable Qualité, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2° et 3°, J 1° à 2°

1.2.6 Site de Raymond Poincaré

Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice de Raymond Poincaré :

- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Laurence BOCCARA, Directrice des soins de Raymond Poincaré faisant fonction,
- Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

1.2.7 Site d'Ambroise Paré

Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Marion BOUSQUIE, Directrice du site d'Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Lise CHARMET-DELAOUTRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site d'Ambroise Paré, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines
- Christine CAMPAGNAC, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Hélène JACQUES, Directrice du site de Raymond Poincaré
- Fabienne BANCHET, Directrice des soins d'Ambroise Paré
- Remy CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
- Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, F3°, G4, G6°, H2 et H3,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E,
- Julien POUVESLE, Directeur du site de Berck, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5,
- Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et G28
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, G4, G5, G6, G28, F8
- Christophe SEBERT, Coordonnateur général chargé des soins et des activités paramédicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K
- Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F1, H3 et I
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1

- Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
 - Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.
 - Valentin SIMON, Directeur adjoint chargé des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A,
- A. En cas d'empêchement de Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1 et G2
 - Flore CLEMENT, Directrice adjointe, adjointe à la Directrice des ressources humaines
 - Aldric EVAIN, Directeur adjoint, adjoint la Directrice des ressources humaines
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
 - Sandrine HUMBERT, attachée d'administration hospitalière, RRH de Berck
 - Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière, RRH d'Ambroise Paré
 - Laetitia DEROO-BLANQUART, adjointe des cadres hospitalier, RRH Sainte-Périne,
 - Sophie BERNARDEAU, RRH, Antoine Bécclère,
 - Justine FAUCONNIER, attachée d'administration hospitalière, RRH de Bicêtre
 - Léa BOIREAU, attachée d'administration hospitalière, Responsable de la protection sociale,
 - Lionel BERMIRON, RRH Paul Brousse,
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Marjorie LAUTIER, Responsable du Département Contrôle de gestion social et Gestion du temps de travail
 - Stéphanie MAILHE, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
 - c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
 - Stéphanie MAILHE, Responsable du Département Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
 - d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Corinne KERVERN, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Site de Paul Brousse et Bicêtre
 - Tam Thanh HUYNH, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne et Berk-sur-mer
 - Sophie MICHEL, adjoint des cadres, département carrière-paie
 - e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
 - Catherine FINIDORI, attaché d'administration hospitalière, Responsable carrière paie, Groupe Hospitalier
 - Corinne KERVERN, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Site de Paul Brousse et Bicêtre
 - Sophie MICHEL, adjoint des cadres, département carrière-paie,
 - Tam Thanh HUYNH, adjoint des cadres, Responsable carrière paie, Sites de Raymond Poincaré, Ambroise Paré, Sainte Périne et Berk-sur-mer
 - f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26
 - Nathalie CROQUELOIS, Responsable de formation
- B. En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directeur adjoint chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5°
 - Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière
 - Laurence RAHAL, adjointe des cadres
 - Sophie VIANE, attachée d'administration hospitalière

- Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale
- C. En cas d'empêchement de Valentin SIMON, Directeur adjoint chargé des opérations et de la performance, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Jeanne DESPATIN, Adjointe
 - Lucie ROUSSEL, Adjointe
 - Hamza LAFDILI, Adjoint
 - Alya KECHAOU, Adjointe
- D. En cas d'empêchement de Thibault ROBERT, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Justine KOOB, Directrice adjointe des ressources médicales
 - Nadine DURAND, Adjointe au Directeur de la politique médicale
- E. En cas d'empêchement de Béryl GODEFROY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
 - Virginie MONNOT, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle,
 - Hélène HERON, Responsable du Département Droit des patients,
 - Géraldine PICHON, Ingénieure
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3
 - Christelle RENAULT, Chargée des relations usagers sur BCT
 - Charlotte VILLENEUVE, Chargée des relations usagers sur APR
 - Manel DJOUHRI, Chargée des relations Usagers sur RPC
 - Nathalie LEMAIRE, Chargée des relations Usagers sur BRK
 - Virginie MASSIAS, Chargée des relations Usagers sur SPR
 - Stéphanie COLAS, Chargée des relations Usagers sur PBR
 - Sandrine LAGRAVE, Chargée des relations Usagers sur ABC
- F. En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
 - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché,
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
 - Virginie KERGUIGNAS, ingénieur
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché
- G. En cas d'empêchement de Madame Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
 - Sébastien GENOUVRIER, Directeur technique et maintenance GHU
 - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G31
 - Denys-Xavier PATUREL Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical
 - Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier
 - c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
 - Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité,
 - Floriane LURON, Ingénieure Sécurité Sanitaire et Environnementale,
 - Claire MOUSSU, Ingénieure Sécurité Incendie,
 - Christian DUBOIS, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
 - Vignon DEHOUMON, Adjoint au Chargé de sécurité du site Antoine Béclère,
 - Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre,
 - Jean-Marc BENOIT, Adjoint au Chargé de sécurité de Bicêtre,
 - Omar TAFTICHT, Adjoint au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,

- Dénia LITIM, Adjointe au Chargé de Sécurité du site de Bicêtre,
 - Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse,
 - Zaher OULD CHICK, Adjoint au Chargé de sécurité de Paul Brousse,
 - Jean-Yves HEUDE, Responsable de la sécurité du site Ambroise Paré,
 - Mathias GAUJARD, Adjoint au responsable sécurité du site Ambroise Paré,
 - Philippe CORMIER, Chargé de sécurité de l'hôpital Maritime de Berck,
 - Éric VINCENT, Chargé de sécurité du site de Sainte Périne,
 - Christophe GEORGES, Responsable du service de sureté du site Raymond Poincaré.
- H. En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- Éric ADNET, Ingénieur en chef, adjoint au Directeur du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- I. En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3°, G4, G6°, H2 et H3
- Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
 - Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie)
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission
 - Franck GRANDIN, Chargé de mission
 - Pascale LECOINDRE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
 - José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
 - Tu Anh NGUYEN, Chargée de mission, services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
 - Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse
 - Vincent GIRARD, Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère
 - Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère
- J. En cas d'empêchement de Mme Delphine Lux, Directrice adjointe chargée de la recherche-innovation-mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28, F8
- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière, Adjoint à la Directrice recherche, de l'innovation et du mécénat.
- K. En cas d'empêchement de Christophe SEBERT Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K
- Laurence BOCCARA, Directeur des soins du site Raymond Poincaré faisant-fonction
 - Najat BENARAB, Directrice des soins du site Antoine Béclère
 - Roxane PINNA, Directrice des soins du site de Bicêtre
 - Fabienne BANCHET, Directrice des soins du site Ambroise Paré
 - N, Directrice des soins de Paul Brousse
 - Sandra MANESSE, Directrice des soins de Sainte Périne faisant fonction
- L. En cas d'empêchement de Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- Marine LEROY, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Sophie DERAMAT, Directrice adjointe chargée des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de Madame Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier,
- Sébastien GENOUVRIER, Directeur technique et maintenance GHU

En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur adjoint chargé des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur en chef, adjoint au Directeur du systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
- Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
 - Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
 - Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
 - Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière
- Sophie VIANE, attachée d'administration hospitalière

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des Investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Thomas MERY, Directeur adjoint chargé du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2 et C3

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
 - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
 - Malek KAABACHE, Adjoint administratif
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
 - Virginie KERGUIGNAS, Responsable qualité hôtelière
 - Sarah DANO, Ingénieur restauration du Groupement Hospitalier
 - Camille LEAL, Directrice adjointe des services économiques achat-marché

En cas d'empêchement de Madame Sophie DERAMAT, Ingénieur général, Directrice des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Michelle MONTEIL, Responsable du département administratif et financier,
- Jessica BONTE, Ingénieur Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites APR-RPC-SPR-BRK
- Florence MASSY, Ingénieur Travaux exclusivement pour les travaux et la maintenance des sites BCT et PBR
- Magali BELMIN, Ingénieur de site exclusivement pour les travaux et la maintenance du site ABC
- Vincent BRUNET, Ingénieur Maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux des sites APR-RPC-SPR-BRK
- Cédric CARBONARO, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site BCT
- Laurent JEUSSEAUME, Ingénieur maintenance exclusivement pour la maintenance et les travaux du site PBR
- Blandine SCHAAFF, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Stéphanie WINICKI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Benyounes BELHANINI, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites APR - SPR
- Fabrice DAUDE, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Éric PEZDIR, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements des sites ABC - BCT - PBR
- Fabienne BALNY, Ingénieur des Equipements et du biomédical exclusivement pour la maintenance biomédicale et les équipements du site RPC
- Tom DA RIN, Directeur de la Sécurité APR - ABC - BCT - BCK - PBR - RPC- SPR
- Sébastien GENOUVRIER, Directeur technique et maintenance GHU

En cas d'empêchement de Thomas MERY, Directeur des systèmes d'information ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint au Directeur des systèmes d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- Remi CASALIS, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Jonathan CORTET, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8
- Tu Anh NGUYEN, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Hawa DIARRA, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Vincent GIRARD , Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Pascale LECOINDRE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

En cas d'empêchement de Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière, Adjoint à la Directrice recherche, de l'innovation et du mécénat.

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière
- Sophie VIANE, Responsable des ressources médicales

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

A. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé :

- Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital
- Béryl GODEFROY, Directrice d'hôpital.

- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Thibault ROBERT, Directeur d'hôpital
- Julie THUILLEAUX, directrice d'hôpital,
- Françoise SABOTIER GRENON, Directrice d'hôpital
- Anne LESTIENNE, Directrice d'hôpital
- Valentin SIMON, Directeur d'hôpital
- Christophe SEBERT, Directeur d'hôpital

B. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

Site hôpital Raymond Poincaré

- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Emmanuel GODDAT, Directeur d'hôpital
- Hélène JACQUES, Directrice d'hôpital,
- Matthieu LE POITTEVIN, Directeur d'hôpital
- Sophie BRUN, Directrice d'hôpital
- Camille LEAL, Directrice d'hôpital
- Philippe LE ROUX, Directeur d'hôpital
- Mailys D'ESCRIVAN, attachée d'administration hospitalière

Site hôpital de Berck

- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Éric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieur qualité et gestion des risques.
- Yves MERLIN, Cadre de santé

Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière,
- Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière,
- Fabienne BANCHET, directrice des soins,
- Stéphane BARRITAU, directeur d'hôpital,
- Hajar ZAID, attaché d'administration hospitalière,

Site hôpital Sainte Périne

- Florence LASFARGUES-SOMMERER, Directrice d'hôpital
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière hors site
- Audrey GARCIA-VIANA, Directrice d'hôpital,
- Isabelle DUFOUR, Directrice d'hôpital,
- Charles MORVAN, Directeur d'hôpital
- Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière
- Gwenolée ABALAIN, Directrice d'hôpital
- Sandra MANESSE, Directrice des soins de Sainte Périne faisant fonction

Site hôpital Antoine Béclère

- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
- Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Najat BENARAB, Directrice des soins,
- Melody NUBLAT, Attachée d'administration hospitalière,

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital
- Sarah DANO, Ingénieur restauration
- Jérôme FERLIN EGGERS, Cadre paramédical
- Jonathan CORTET, Directeur d'hôpital
- Fatima THOR, Directrice des soins,

Site hôpital Bicêtre

- Michelle MONTEIL, Attachée d'administration hospitalière,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Roxane PINNA, Directrice des soins,
- Camille GIAMBRUNO, Attachée d'administration hospitalière,
- Flore CLEMENT, Directrice d'hôpital,
- Ludovic BAYLE, Attaché d'administration hospitalière,
- Remi CASALIS, Directeur d'hôpital,
- Justine FAUCONNIER, Attachée d'administration hospitalière
- Léa BOIREAU, Attachée d'administration hospitalière
- Isabelle MABIT, Directrice des soins,
- Sophie VIANE, Attachée d'administration hospitalière

Site hôpital Paul Brousse

- Marjorie LAUTIER, Attaché d'Administration Hospitalière
- Marie-Christine MULOWA, Attaché d'Administration Hospitalière
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
- Aldric EVAÏN, Directeur d'hôpital
- Catherine FINIDORI, Attachée d'administration hospitalière,
- Blandine SCHAAF, Ingénieur biomédical
- Lionel BERMIRON, Attaché d'administration hospitalière,

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature n°2022-06 du 22 juin 2022 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Le Kremlin Bicêtre, le 07 juillet 2022,

Christophe KASSEL
Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire APHP Université Paris-Saclay

SIGNE

Préfecture de Police

75-2022-06-13-00017

Arrêté n° 2022-00635 modifiant l'arrêté n°
2022-00535 du 30 mai 2022, accordant
délégation de la signature préfectorale aux
membres du cabinet du préfet de police qui
assurent le service de permanence

arrêté n° 2022-00635
modifiant l'arrêté n° 2022-00535 du 30 mai 2022,
accordant délégation de la signature préfectorale aux membres
du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence

Le préfet de police,

VU l'arrêté 2022-00535 du 30 mai 2022 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence ;

SUR proposition du préfet, directeur du cabinet,

ARRETE

Article 1

À l'article 2 de l'arrêté du 30 mai 2022 susvisé, les mots « M. Julien LECOQ, commandant divisionnaire fonctionnel de police » sont supprimés. Par ailleurs, au même article, les mots « Mme Sylvie TRIGO, capitaine de police » sont ajoutés.

Article 2

Le préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 13 Juin 2022

Didier LALLEMENT